la CREUSE le Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DU 18 NOVEMBRE 2022

COMPTE RENDU DE SÉANCE

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

L'ESPRIT CREUSE

la CREUSE le Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Présidente
Valérie SIMONET
Conseillère départementale d'AUZANCES

*Conseiller départemental de **GOUZON***
1er Vice-président
Patrice MORANÇAIS
en charge du retour à l'emploi, de l'insertion et du logement

*Conseillère départementale d'**AHUN***
2ème Vice-présidente
Catherine DEFEMME
en charge de l'accueil, de l'attractivité et de la culture

*Conseiller départemental de **BOUSSAC***
3ème Vice-président
Franck FOULON
en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments

*Conseillère départementale de **GOUZON***
4ème Vice-présidente
Marie-Christine BUNLON
en charge de la vie collégienne et étudiante et des sports

*Conseiller départemental d'**AHUN***
5ème Vice-président
Thierry GAILLARD
en charge des Ressources Humaines et du développement durable

*Conseillère départementale de **DUN-LE-PALESTEL***
6ème Vice-présidente
Hélène FAIVRE
en charge du numérique et des mobilités

*Conseiller départemental d'**AUBUSSON***
7ème Vice-président
Valéry MARTIN
en charge des politiques territoriales

*Conseillère départementale d'**EVAUX-LES-BAINS***
8ème Vice-présidente
Marie-Thérèse VIALLE
en charge de l'Autonomie

*Conseillère départementale d'**AUBUSSON***
9ème Vice-présidente
Laurence CHEVREUX
en charge de l'enfance, de la famille et de la santé

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

L'ESPRIT CREUSE

la CREUSE le Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

*Conseiller départemental de **SAINT-VAURY***
Philippe BAYOL

*Conseiller départemental de **GUÉRET 2***
Eric BODEAU

*Conseiller départemental de **GUÉRET 1***
Thierry BOURGUIGNON

*Conseillère départementale de **LE GRAND-BOURG***
Delphine CHARTRAIN

*Conseillère départementale de **GUÉRET 2***
Mary-Line GEOFFRE

*Conseiller départemental de **DUN-LE-PALESTEL***
Laurent DAULNY

*Conseiller départemental de **LA SOUTERRAINE***
Patrice FILLOUX

*Conseillère départementale de **LA SOUTERRAINE***
Marie-France GALBRUN

*Conseillère départementale de **BOUSSAC***
Catherine GRAVERON

*Conseillère départementale de **BOURGANEUF***
Marinette JOUANNETAUD

*Conseiller départemental de **LE GRAND-BOURG***
Bertrand LABAR

*Conseiller départemental de **FELLETIN***
Jean-Luc LÉGER

*Conseiller départemental de **BOURGANEUF***
Jean-Jacques LOZACH

*Conseiller départemental de **BONNAT***
Guy MARSALEIX

*Conseillère départementale de **SAINT-VAURY***
Armelle MARTIN

*Conseillère départementale de **FELLETIN***
Renée NICOUX

*Conseillère départementale de **GUÉRET 1***
Isabelle PÉNICAUD

*Conseillère départementale de **BONNAT***
Hélène PILAT

*Conseiller départemental d'**AUZANCES***
Jérémie SAUTY

*Conseiller départemental d'**EVAUX-LES-BAINS***
Nicolas SIMONNET

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

L'ESPRIT CREUSE

SOMMAIRE

Ouverture de la Séance.....Page 3

Dépôt et Lecture des Vœux et Motions…….....Page 8

Discours d'introduction de la Présidente……....Page 15

Discours du Groupe de la Gauche…….....……Page 17

Discours du Groupe de la Majorité Départementale…….……..Page 20

Examen des rapports ……..……Page 24

Vote Vœux et Motions…….…….Page 49

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance Plénière du 18 novembre 2022

ORDRE du JOUR

⇨ Correctif de l'annexe au rapport 5457 – Adhésion du CD au GIP TERANA, distribué sur table.

⇨ Adoption du procès-verbal du 30 septembre 2022

CD – Solidarités, familles, vie collégienne et étudiante, sport		page
11/3/1-5450	Avenant n°1 au Contrat de Concession de la Délégation de Service Public relative à la diffusion des packs domotiques à domicile pour les personnes en perte d'autonomie en Creuse	24
CD - Solidarités territoriales et développement durable		**page**
11/4/2-5457	Adhésion du Département de la Creuse au Groupement d'Intérêt Public TERANA pour la gestion du Laboratoire Départemental d'Analyse	29
11/4/3-5458	Convention pluriannuelle de partenariat 2022-2025 entre le Conseil Départemental et le SDIS de la Creuse	59

L'Assemblée départementale s'est réunie à neuf heures quarante, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET OUVERTURE DE LA REUNION

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose de désigner Mme Hélène PILAT en tant que secrétaire de séance.

(Mme Hélène PILAT procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

Mme PILAT. – Excusés, Mme Marie-Christine BUNLON à M. Laurent DAULNY, M. Patrice FILLOUX a donné pouvoir à M. Jean-Luc LÉGER, Mme Marie-France GALBRUN à M. Thierry BOURGUIGNON, Mme Marinette JOUANNETAUD à M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Armelle MARTIN à M. Philippe BAYOL et Mme Isabelle PENICAUD à M. Eric BODEAU.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Chers collègues, je vous invite à signer la feuille de présence.

Mme LA PRESIDENTE. – Il vous a été distribué sur table un correctif qui concerne l'annexe du rapport portant sur l'adhésion du Conseil départemental au GIP TERANA.

Page 11, il est convenu de remplacer « par décision de l'Assemblée générale sur proposition du Directeur » par « par décision du Directeur, après un préavis de 3 mois. »

Page 19, il s'agit de remplacer les mots : « dans le cadre du plan des effectifs approuvé annuellement par l'Assemblée générale, propose toute mesure de recrutement nécessaire au fonctionnement du Groupement ou toute mesure de licenciement » par « dans le cadre du plan des effectifs approuvé annuellement par l'Assemblée générale, propose toute mesure de recrutement nécessaire au fonctionnement du Groupement ou toute mesure de suppression de poste ».

Ces modifications ayant été portées à votre connaissance, nous en venons au dépôt de vœux et motions.

DÉPÔT DES VŒUX ET MOTIONS

Mme LA PRÉSIDENTE. – Les vœux vous ont été distribués. J'invite leurs auteurs à nous en donner lecture.

Réforme nécessaire de la DGF

Vœu présenté par M. Jean-Luc LÉGER,
Au nom du Groupe de la Gauche

M. LÉGER. – Ce vœu se lit ainsi :

« À l'occasion de la présentation du projet de loi de finances pour 2023, la ministre déléguée chargée des collectivités territoriales a indiqué que l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) liée à la croissance démographique dans un territoire sera financée par écrêtement. Elle a annoncé que 70 % des communes verront leur dotation maintenue, et parfois augmentée, l'an prochain. Ainsi, 30 % des collectivités verront leur DGF être réduite, soit à cause de la baisse de leur population, soit par écrêtement pour financer la hausse de celle des autres territoires.

« Le Président de la République avait promis la stabilité de la DGF sous son premier quinquennat. Fixé autour de 26,6 milliards, l'engagement, qu'il a renouvelé pour le second mandat, est tenu depuis 2018. Mais compte tenu du gel de l'enveloppe globale, les hausses et baisses des dotations individuelles ne peuvent se faire qu'à partir de redéploiements internes. En conséquence, chaque année 30 à 50 % des communes voient leur montant global diminuer.

« C'est ainsi que 17 800 communes ont même vu leur DGF reculer tous les ans durant le premier quinquennat, et 536 n'ont plus de DGF à cause de l'écrêtement. De plus, la baisse affecte la majorité des plus petites communes : entre 2021 et 2022, 9 380 des communes de moins de 500 habitants étaient concernées par cette baisse, alors que 8 614 d'entre elles ont bénéficié d'une stabilité ou d'une hausse de DGF. Le Gouvernement l'a reconnu : « On a beau dire que la DGF est stable au niveau national, certaines collectivités voient la leur baisser et ne comprennent pas toujours pourquoi ».

« **Considérant** que la DGF constitue le premier concours financier de l'État aux collectivités territoriales et qu'en raison de la hausse de l'inflation, la DGF sera l'an prochain en baisse d'un milliard d'euros en euros constants ;

« **Considérant** que la persistance, voire le renforcement, des déséquilibres territoriaux et des inégalités démographiques rendent les modalités d'attribution de la DGF chaque année plus injustes et pénalisantes pour les territoires les plus fragiles, notamment ruraux ;

« **Considérant** qu'il est indispensable que les dotations de péréquation soient nettement renforcées afin, notamment, d'empêcher ou de compenser la baisse de DGF forfaitaire impactant les collectivités locales les moins favorisées et qui cumulent les handicaps ;

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 18 novembre 2022,

« **Demande à Mme la Première ministre** que soit mise en œuvre une réforme complète et concertée de la DGF, prenant en compte tant l'impératif de justice territoriale, et donc de péréquation, que celui de correction des inégalités démographiques, de richesse et de développement économique. »

(Ce vœu est renvoyé devant la première commission.)

Mme LA PRÉSIDENTE. – J'appelle votre vigilance, parce que la réforme des indicateurs pour le calcul de la DGF a été reportée d'une année. Elle pénalisait un certain nombre de territoires, tel que cela a été précisé, et tout particulièrement le Conseil départemental de la Creuse. J'invite donc à la prudence sur ces demandes, mais nous pouvons compter sur nos parlementaires pour nous défendre !

Désertification médicale de la Creuse

Vœu présenté par Mme Laurence CHEVREUX,
Conseillère départementale du canton d'AUBUSSON

Mme CHEVREUX. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Longtemps sous-estimée, la désertification médicale des territoires ruraux s'est invitée au-devant de la scène médiatique depuis la dernière élection présidentielle, en vain. Nous n'avons toujours pas, en effet, vu apparaître de mesure à même de répondre à l'urgence de la situation médicale dans les territoires ruraux. Comment comprendre cette situation alors que le Président de la République est venu à deux reprises en visite officielle dans notre département ?

« La situation en Creuse est maintenant connue et nous nous sommes impliqués sans retenue dans la construction du diagnostic ainsi que dans la proposition de solutions. Mais, en dépit de cela, nous constatons tous, en tant qu'élus locaux, que les décisions se font attendre là où les effets délétères de la dégradation de l'offre de soin dans notre territoire se renforcent chaque jour.

« Face à ce constat alarmant et persistant, nombreuses sont les collectivités locales qui, à l'instar de notre Département, ont cherché à mettre en place des plans d'actions à leur échelle. Mais ces plans ne peuvent se supplanter à une stratégie nationale. L'accès au soin ne peut, ni ne doit, dépendre du niveau de richesse d'un territoire ! Nous ne pouvons pas accepter que s'installe progressivement une République à deux vitesses au sein de laquelle les territoires les moins bien dotés financièrement se transformeraient durablement en déserts médicaux.

« Si, malgré la décentralisation, la santé reste une compétence régalienne de l'État c'est justement pour éviter que s'instaure insidieusement une compétition entre les départements pour ce qui concerne l'offre de soin sur l'ensemble du territoire. L'absence de réponse nationale à ce problème structurel aura pour effet de prolonger les conséquences de la désertification médicale dans nos territoires ruraux. Alors que l'espérance de vie continue de progresser dans notre pays, peut-on admettre que 7 millions de personnes se voient actuellement exclues de notre système de santé, que ce soit du fait de l'absence de médecins ou de solutions de mobilité ?

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 18 novembre 2022,

« **Demande à François BRAUN, Ministre de la Santé et de la Prévention**, de faire des propositions d'évolutions législatives pour enrayer dès à présent la désertification médicale de nos territoires ruraux. »

(Ce vœu est renvoyé devant la troisième commission.)

Offre ferroviaire en Creuse

Vœu présenté par Mme Hélène FAIVRE,
Conseillère départementale du canton de DUN-LE-PALESTEL

Mme FAIVRE. – Ce vœu se lit ainsi :

« L'annonce est tombée ce lundi sur les ondes comme un coup de massue : le train de 7 h 35 reliant la gare de LA SOUTERRAINE à celle de PARIS Austerlitz sera suspendu du 21 novembre 2022 au 16 mars 2023. Coutumière du fait, la SNCF a, une fois de plus, pris de court l'ensemble des acteurs du territoire avec cette suppression, pour plusieurs mois, de l'une des lignes les plus fréquentées en Creuse. Alors que le sens de l'histoire semble plus que jamais aller vers les déplacements alternatifs aux voitures individuelles, cette décision a plongé l'ensemble du territoire dans une profonde incompréhension.

« En tant que chef de file sur la question de la solidarité territoriale, le Département de la Creuse s'est engagé depuis des décennies aux côtés des acteurs locaux, dans une démarche volontariste pour dynamiser et rendre attractif son territoire. Notre boussole a toujours été d'investir dans notre territoire pour maintenir l'emploi et attirer de nouveaux entrepreneurs. Notre seul et unique objectif est d'assurer à chaque Creusois un cadre de vie adapté à ses besoins au quotidien. Cette décision s'inscrit donc à rebours de l'ensemble de ses efforts et témoigne d'une méconnaissance coupable de la réalité de nos territoires déjà faiblement dotés en services publics.

« **Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 18 novembre 2022,**

« **Demande à Clément BEAUNE, Ministre délégué chargé des transports**, d'agir auprès de la SNCF pour que la desserte de la gare de LA SOUTERRAINE soit maintenue toute l'année et, plus largement, de saisir cette occasion pour faire des propositions concrètes afin de renforcer l'offre ferroviaire sur notre territoire. »

(Ce vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

Desserte ferroviaire de LA SOUTERRAINE

Vœu présenté par Mme Marie-France GALBRUN et M. Patrice FILLOUX
au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – Ce vœu se lit ainsi :

« La SNCF a décidé de suspendre du 21 novembre 2022 au 16 mars 2023, l'arrêt en gare de LA SOUTERRAINE de l'Intercités n° 3624 de 7 h 35 à destination de PARIS Austerlitz.

« La gare de LA SOUTERRAINE est d'une importance capitale pour le territoire creusois. L'arrêt de 7 h 35 est très utilisé, particulièrement par les entreprises du territoire. Une telle décision, sans aucune concertation, suscite une forte émotion et de vives inquiétudes concernant l'évolution du service public ferroviaire, notamment pour l'avenir de la gare de La Souterraine et la desserte du département de la Creuse.

« À l'heure où l'État et les collectivités mènent une bataille sans précédent afin de favoriser les modes de déplacement collectifs et les mobilités les moins carbonées, les habitants des zones rurales fragiles ne sauraient être condamnés à être toujours considérés comme des citoyens de seconde zone

« **Considérant** que toutes les décisions portant atteinte à la qualité et au maillage des services publics ne font que renforcer le sentiment de déclassement de nos territoires,

« **le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 18 novembre 2022,**

« **Demande à M. le Ministre délégué chargé des Transports** de faire rétablir l'arrêt de 7 h 35 en gare de LA SOUTERRAINE et de renforcer la mission d'équilibre et d'attractivité du territoire de la ligne ferroviaire POLT. »

Je confirme bien que l'arrêt de 7 h 35 est celui qui rencontre le plus de succès à la gare de LA SOUTERRAINE.

(Ce vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

Financement du SDIS

Vœu présenté par M. Bertrand LABAR,
Conseillère départementale du canton de GRAND-BOURG

M. LABAR. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Le SDIS de la Creuse s'est inscrit depuis toujours dans la volonté d'apporter des secours de proximité sur tout son territoire. Les élus engagés au côté des sapeurs-pompiers, constitués à 94 % de sapeurs-pompiers volontaires, ont su adapter, ces dernières années, leurs contraintes générales départementales et communales aux besoins spécifiques du SDIS.

« Mais les réformes diverses, tant techniques que managériales, qui ont dû être intégrées ont fortement impacté les dépenses de l'établissement. La réforme des emplois supérieurs de direction, la dématérialisation, la révision de la prime de feux des sapeurs-pompiers professionnels, l'engagement du SDIS dans le SNU, le RIFSEEP, la récente réforme des catégories C et B, le dégel du point d'indice, les évolutions de la PFR, tous ces changements ont dû être mis en œuvre avec un budget contraint. En effet, la charge opérationnelle des SDIS a explosé sur les dix dernières années. Très concrètement, cela représente une augmentation de 33 % pour le SDIS creusois.

« Considérant toutes les réformes nationales, puis l'impact de la crise Covid et maintenant de la crise internationale, bon nombre des objectifs inhérents au fonctionnement d'un SDIS sont menacés. En effet, comment se projeter avec une explosion de dépenses nouvelles liées aux énergies, aux carburants, mais également à la hausse des différents postes budgétaires courants du SDIS ? Très concrètement, à l'heure actuelle, il manquerait près d'un demi-million d'euros rien que pour les dépenses en électricité, gaz et carburant pour 2023.

« À cela, doivent être ajoutées d'autres dépenses imprévues : celles générées par le dérèglement climatique. En Creuse, cela s'est matérialisé, au mois de juin dernier, par un épisode de grêle exceptionnel, qui a occasionné une dépense supplémentaire de plus de 80 000 €, sans compter le reste à charge pour le SDIS, malgré les assurances, de la remise en état de casernes touchées par la grêle.

« Pour pallier l'ensemble de ces dépenses, le SDIS de la Creuse, comme bon nombre de SDIS nationaux, va devoir rogner sur l'investissement car, le SDIS est dépendant des contributions de Département et des communes ou EPCI. Or les niveaux de richesses économiques et enjeux du territoire ne permettent pas d'abonder notre établissement à la hauteur des nouvelles dépenses, décidées ou subies. Cette situation aura bien évidemment des conséquences sur le parc roulant et les casernements, fragilisant encore un peu plus un service public essentiel du pays.

« Dans ce contexte, l'absence d'éligibilité des SDIS aux espaces de financement complémentaire, tels que le Plan de relance ou la compensation financière pour les collectivités territoriales concernant la hausse des énergies, est encore plus difficilement compréhensible.

« **Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 18 novembre 2022,**

« **Demande à M. Gérald DARMANIN, Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer**, pour faire face aux nouveaux contrats opérationnels résultant de la conjugaison de demandes de secours, de soins et d'urgences de proximité, et de la multiplication d'événements climatiques de forte intensité, une transformation des financements des SDIS, tant en matière de renforcement des capacités humaines que matérielles. »

(Ce vœu est renvoyé devant la quatrième commission.)

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je propose aux élus des première, troisième et quatrième et commissions de se réunir pour examiner ces vœux et motions lors d'une suspension en fin de séance.

———

DISCOURS DE Mme LA PRÉSIDENTE

Mme LA PRÉSIDENTE. – Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, Vice-présidents, chers collègues, mesdames, messieurs les Directeurs et chefs de service, mesdames et messieurs, je serai brève ce matin puisque si je vous ai conviés aujourd'hui en séance plénière dans un cadre qui ne peut être réellement qualifié d'« extraordinaire », puisque cela tient avant tout au à un calendrier spécifique relatif à notre projet d'intégrer le groupement d'intérêt public (GIP) TERANA . Je vous remercie donc d'avoir répondu présents. Nous vous préciserons, à l'examen de ce rapport, les raisons de cette temporalité.

Nous sommes aussi convenus de vous soumettre le projet de convention pluriannuelle liant le Conseil départemental à notre service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour les prochaines trois années, ce qui permettra ensuite au conseil d'administration de disposer des bases réactualisées pour établir les orientations budgétaires de l'année 2023 dès début décembre.

Vous noterez que, dans cette convention, sera précisé notre engagement à suivre l'évolution de la dotation de TSCA, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, et, alors que cette évolution sera largement insuffisante pour couvrir les besoins du service, nous augmenterons d'autant la participation du Conseil départemental. Nous savons que celle des communes et intercommunalités suit l'indice des prix à la consommation, ce qui représentera une augmentation de + 2,50 € par habitant en 2023, ce qui ne sera pas simple pour beaucoup nombre d'entre elles. Malgré tout, il faudra probablement s'attendre, pour soutenir les nécessaires investissements matériels et immobiliers, à ce que notre dotation aille au-delà de cette convention... J'ajoute donc trois points de suspension, mais M. LABAR et ceux qui étaient présents pour célébrer la Sainte-Barbe départementale hier soir savent ce que je veux dire puisque c'est ce que nous avons étudié lundi soir, lorsque le président LABAR réunissait les élus du conseil d'administration, élus qui, malheureusement, pour des raisons d'agendas contraints en cette fin d'année, n'ont pas pu être tous présents, mais Mme la Directrice nous a présenté une prospective financière, réévaluée au regard du contexte inflationniste qui, comme vous l'imaginez, impacte de plein fouet notre SDIS.

Enfin, nous aborderons un rapport sur lequel je vous demanderai de saluer l'important travail de nos services aux côtés des Vice-présidents Marie-Thérèse VIALLE et Franck FOULON, dans le cadre de l'évaluation de notre délégation de service public à Domo Creuse Assistance. Ce travail rigoureux nous permet d'adapter notre modèle de prestation de services aux Creusois qui choisissent de rester vivre à leur domicile, malgré l'apparition de la perte d'autonomie, avec une téléassistance qui se veut évolutive. En effet, à mi-parcours de cette DSP, il convient, outre les rapports annuels d'activité dont nous prenons connaissance avec attention, de réorienter les offres, de les compléter de nouveaux services, voire d'en élargir le public destinataire. Il vous est précisé que nous avons mis un point d'honneur et avons fortement veillé à garantir une qualité de services dans ces dispositifs.

Deux événements plus marquants de ces derniers jours m'obligent cependant de vous en faire part.

Mardi soir, avec notre chargé de mission à la direction Personnes en perte d'autonomie du Pôle Cohésion sociale, David SERTILANGE, accompagnés du Directeur de la Maison de l'emploi et de la formation de la Creuse, de la Directrice du Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine et d'un Conseiller départemental de la Gironde, nous étions invités à la remise des prix TERRITORIA à l'Assemblée nationale. Deux prix ont été décernés à la Creuse, le premier a été un TERRITORIA Or dans la catégorie Services aux personnes, et le second, coup de cœur du jury toutes catégories confondues, par Territoires-audacieux, pour la mise en place d'une flotte de véhicules hydrides à destination des aides à domicile.

Cette opération, qui a peut-être souffert d'une communication insuffisante auprès des aides à domicile par leurs employeurs, explique leur nouvel intérêt pour cette démarche. Nous verrons comment donner suite, mais nous savons d'ores et déjà que les conditions tarifaires ne seront plus aussi intéressantes, malheureusement. À voir, me précisait toutefois Mme VIALLE !

Le Président du Conseil départemental de la Gironde est prêt à renouveler la démarche à nos côtés. Comme quoi, c'est le petit Département qui fait pour le plus grand ! N'est-ce pas aussi la particularité de la Creuse : inventer des solutions plus faciles à mettre en œuvre et à évaluer ? Il suffit d'oser, et de faire preuve d'audace... et cela, nous savons le faire !

Donc, merci à Mme VIALLE et à notre directeur M. LEMAIRE d'avoir su concrétiser cette idée, afin que les aides à domicile puissent bénéficier de solutions facilitant l'exercice de leur profession, et ce également afin d'accroître l'attractivité de ce métier.

Hier, nous étions à TULLE, réunis au Conseil départemental de la Corrèze, pour signer le nouveau Contrats de plan interrégional État-Régions (CPIER), la Convention interrégionale du Massif central (CIMAC), dont quatre Régions et vingt-et-un Départements sont signataires. Nous avions approuvé le contenu de la CIMAC en session plénière en juin dernier ; à nous désormais, avec l'aide de nos chargés de missions territoires, numérique, santé, et du Plan alimentaire territorial (PAT), d'accompagner au mieux les projets des communes et intercommunalités pour capter ces nouveaux financements, qui ne sont pas des moindres.

Nous attendons d'ailleurs le nouvel appel à projets « Accueil ». Nous remobiliserons alors les EPCI qui le souhaiteront afin de poursuivre toutes les démarches allant en ce sens. Nous nous sommes, en effet, tous fixés ce même défi : enrayer la tendance démographique creusoise en accueillant de nouveaux actifs. Nous le savons, il y a urgence pour le maintien de nos services, de nos entreprises et de notre territoire dans toute son organisation. Il nous faut jouer « collectif », et c'est bien à cela que le Conseil départemental s'active, tout particulièrement depuis la mise en place du Plan particulier pour la Creuse – mais nous le savions déjà avant – en proposant à tous ceux qui le souhaitent de faire équipe.

C'est dans cet état d'esprit que je vous propose de débuter cette séance !

Je suppose que les deux présidents de groupe souhaitent intervenir ?...

La parole est à M. Jean-Luc LÉGER.

M. LÉGER. – Madame la Présidente, chers collègues, nous sommes réunis ce jour pour examiner seulement trois rapports dont l'impact financier n'est pas neutre pour notre collectivité et pour les partenaires concernés et qui, *a priori* – soyons prudents – , ne devraient pas donner lieu à de longs débats. Nos séances plénières sont de plus en plus courtes. Nous ne pouvons pas penser que cela témoigne d'une sorte de dessaisissement de la part de la majorité, tant les sujets d'inquiétude sont nombreux aujourd'hui, qui relèvent de la compétence du Conseil départemental.

Je me contenterai d'aborder ce matin les difficultés rencontrées par les EHPAD de notre département, lesquelles devraient malheureusement s'aggraver. Déjà confrontées au nombre élevé de lits vacants, de l'ordre de 400 au total, me semble-t-il, nos maisons de retraite voient elles aussi leurs factures énergétiques s'envoler. Le vote récent d'un taux d'évolution de 2,5 % pour 2023 sur le groupe 1 ne semble pas suffire au vu de l'inflation du coût des fluides et autres produits alimentaires.

Par ailleurs, le dégel du point d'indice serait *a priori* mal compensé sur le volet « Hébergement » qui relève lui aussi de la compétence du Conseil départemental, alors qu'il le serait sur le volet « Soin » *via* les ARS grâce aux financements d'assurance maladie. Laisserons-nous le prix de journée s'envoler quand on connaît les modestes retraites des résidents et les revenus des obligés alimentaires ?

Après le scandale ORPEA, tout le monde jurait, la main sur le cœur, que nos aînés devaient être mieux accueillis en EHPAD, qu'au-delà des méthodes du groupe privé, nous souffrions collectivement d'une prise en charge qui devait s'améliorer. Mais finalement, comment faire mieux avec moins ou insuffisamment ? Faudra-t-il, demain, baisser le chauffage dans les chambres ou réduire les portions des repas ? Compte tenu du contexte, le temps est venu d'une nouvelle concertation avec les directeurs d'EHPAD.

Toujours dans le domaine de la dépendance, mais sur son volet « Handicap », je formule le vœu, madame la Présidente, que vous arbitriez favorablement en faveur du maintien du foyer d'accueil médicalisé de l'APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés) à GENTIOUX. Hier, le Conseil communautaire de Creuse Grand Sud a voté favorablement pour une vente à un prix très intéressant pour l'APAJH, inférieur au montant de l'estimation des domaines mais conforme à l'intérêt public que représente ce foyer pour ce territoire et à la nécessité d'effectuer des travaux sur la première génération de bâtiments. Si l'APAJH quitte GENTIOUX, 60 emplois disparaîtront, des résidents seront déstabilisés et le bâtiment deviendra une friche et la collectivité devra poursuivre son remboursement d'emprunt.

Nous pouvons comprendre le ressentiment des dirigeants de l'APAJH qui ont subi au mieux le dédain, au pire de graves accusations. Il nous faut trouver ensemble une voie médiane, peut-être au prix d'une réduction de la capacité d'accueil pour que le foyer demeure à GENTIOUX. Sans le creusement d'un déficit record dans le budget de Creuse grand Sud entre 2014 et 2016, jamais la nécessité de cette vente

ne serait faite sentir et jamais l'APAJH n'aurait envisagé de partir, tant tout le monde avait trouvé à GENTIOUX de bonnes conditions d'accueil des résidents.

Enfin, puisque deux vœux ont été déposés sur la gare de LA SOUTERRAINE, comme vous tous, je ne peux que regretter la décision de la SNCF. Nous avons, d'un côté, des études très bien réalisées dont nous pouvons nous réjouir sur les petites lignes, leur avenir, voire leur relance parfois ; de l'autre, la SNCF qui supprime un arrêt qui, comme le rappelait Jean-Jacques LOZACH, était celui qui rencontrait le plus de succès dans la journée. C'est comme si, à chaque fois que nous accomplissons collectivement un effort pour améliorer des dessertes, un partenaire ne jouait pas le jeu – en l'occurrence, la SNCF – sur une ligne qui, en outre, sera demain concurrencée par le projet de TGV entre BORDEAUX et TOULOUSE. C'est donc un nouveau coup de massue pour le désenclavement ferroviaire de notre département !

Je terminerai en énonçant une évidence : on ne peut pas, d'un côté, encourager des PPC et prévoir des programmes de développement et, de l'autre, à chaque fois, nous donner un coup de massue sur la tête !

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET. – Madame la Présidente, mesdames et messieurs les élus départementaux, chers collègues, alors que le projet concernant la quatrième année d'internat pour les étudiants en médecine générale continue de produire des remous et cristallise une large opposition des internes et des étudiants en médecine, la question de la désertification médicale de nos territoires reste sans réponse forte. C'est dans cet esprit que nous avons souhaité présenter à nouveau un vœu par la voix de notre collègue Laurence CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance de la famille et de la santé. Nous ne pouvons pas, en effet, accepter de voir la contrainte devenir l'unique moyen d'enrayer la mécanique de la désertification. Les professionnels de santé doivent aussi comprendre que de leur engagement dépend la survie de notre territoire. C'est un sursaut républicain dont nous avons besoin. Cela passe par une stratégie globale à l'échelle de notre pays.

Il en va de même du financement de notre SDIS, qui est l'objet du vœu présenté par notre collègue Bertrand LABAR, Président du SDIS. Les SDIS sont des acteurs essentiels de nos territoires ruraux. Ils pallient d'ailleurs régulièrement les conséquences de la désertification médicale. Des choix forts doivent être pris à l'échelle nationale pour sécuriser leur financement et encourager les vocations. Le service public a un visage : celui de celles et ceux qui le font vivre. Nous ne devons pas laisser s'éteindre la flamme de l'engagement civique.

C'est en tout cas, l'engagement que nous renouvelons, année après année, en nous investissant au service des Creusoises et des Creusois. Le travail de concertation de co-construction des politiques territoriales est la seule manière de mener à bien le développement de nos territoires.

Aussi, mes chers collègues, le groupe majoritaire ne peut que vous faire part de son exaspération face à l'annonce unilatérale, comme l'expliquait notre collègue du groupe minoritaire, de la SNCF de suspendre le train de 7 h 35 qui reliait LA SOUTERRAINE à la capitale. Tous nos efforts ne servent-ils donc à rien ? Je vous pose la question ! Comment nouer un lien de confiance mutuelle entre les citoyens si des considérations mercantiles viennent sans cesse contrecarrer nos engagements. Nous ne sommes pas les Don Quichotte de la politique locale et nous nous élevons contre ces décisions infondées et injustes. C'est le sens du vœu qu'a présenté notre collègue Hélène FAIVRE, Vice-présidente en charge du numérique et des mobilités.

Tout cela inspire, chers collègues, une réflexion plus générale sur l'état de notre pays. Voilà plusieurs mois que se multiplient les injonctions et autres recommandations gouvernementales pour réduire notre consommation d'énergie. La guerre aux portes de l'Europe n'a pas seulement jeté un froid diplomatique sur le vieux continent. Elle nous a également propulsés dans une zone d'incertitude et, après les efforts de guerre pour traverser la crise sanitaire, c'est aux conséquences d'un éventuel black-out électrique que nous sommes sommés de nous préparer : baisser la température, remiser nos vestes de costume au profit de vestes polaires et autres doudounes, limiter les éclairages publics, autant de mesures fortes et ambitieuses pour préparer l'avenir de notre pays.

Nous voici tout droit replongés en plein choc pétrolier de 1979, sans aucune perspective à court ou moyen terme. Allons-nous devoir endurer cela encore longtemps ? Nos responsables à la tête de l'État n'ont-ils donc retenu aucune leçon politique de cet épisode historique majeur ? À les entendre, il semblerait que ce soit malheureusement le cas, et ce ne sont pas les discours qui appellent à la « résilience » à longueur de journée qui nous feront dire le contraire. Sans m'appesantir sur l'indétermination sémantique déplorable de ce terme, son usage dans les discours publics s'apparente plus à une absence de vision qu'à un message politique fédérateur.

Lorsque l'on parle du pouvoir, il est de coutume de citer la fameuse phrase d'Émile de Girardin : gouverner, c'est prévoir.

Prévoir, anticiper, envisager, autant de mots qui semblent bel et bien disparus du lexique de l'action étatique depuis des décennies, mais cette disparition ne nous indignerait pas si elle n'avait autant de conséquences dramatiques pour notre quotidien. Que ce soit l'absence de choix structurants à l'échelle du pays depuis plusieurs décennies ou l'affaiblissement de notre souveraineté dans de nombreux secteurs vitaux, il n'est pas un jour qui ne nous rappelle à ce cruel constat. À force de repousser le moment de la décision politique fondée sur une vision, notamment en matière énergétique, nous avons fait retomber notre pays dans les affres de choix budgétaires cornéliens qui fracturent chaque jour davantage notre société.

Comment comprendre, en effet, en tant que citoyen, que les efforts fiscaux consentis pendant des décennies n'aboutissent à rien d'autre qu'un énième tour de vis au pire des moments ? Comment acceptez de s'entendre dire que nous avons vécu au-dessus de nos moyens pendant tout ce temps, alors que les profits économiques ont augmenté ces derniers mois ? L'obstination et le manque de stratégie à la tête de l'État confinent à l'irresponsabilité et plongent notre pays dans le désarroi. Si cette nouvelle crise économique nous force à nous serrer encore la ceinture, c'est parce qu'en n'investissant pas dans l'avenir, les responsables à la tête de l'État nous ont condamnés à régler la même facture plusieurs fois.

Où sont les investissements ambitieux dans le secteur des énergies ? Où sont les investissements conséquents dans le secteur des transports, et plus largement de l'industrie ? Quand l'État proposera-t-il une stratégie nationale pour le maintien d'un haut niveau de service public partout sur les territoires ? Nous savons aujourd'hui où sont nos forces et où nous devons investir pour préparer demain. Nous devons pouvoir compter sur une stratégie nationale qui donne à un territoire un rôle fort, tant sur le plan du développement industriel que sur celui de la transition écologique. C'est le prix à payer pour reconstruire une économie plus solide et un État qui protège véritablement des effets de la crise, non pas en multipliant les remises à la pompe et autres chèques dont le montant devra être payé par les générations futures, mais en prenant à sa charge les investissements structurants pour développer notre territoire.

Les périodes de crise imposent de sortir des ornières du court-termisme. Il est temps d'avoir le courage de notre époque !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose de consacrer un petit temps de séance au financement des établissements, des EHPAD en particulier, car j'ai l'impression que tout le monde mélange tout.

La parole est à Mme VIALLE pour nous apporter quelques précisions.

Mme VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Tout d'abord, monsieur LÉGER, nous avions effectivement 400 places vacantes dans nos EHPAD il y a près de deux mois. Ce chiffre est aujourd'hui à la baisse. Je n'oserais pas penser que c'est un effet saisonnier, je pense que cela tient plutôt à l'éloignement de l'effet Covid. C'est un avis, qui n'engage que moi.

Pendant la période de Covid, nous avons connu de réels problèmes humains, lorsque les résidents n'ont pas pu voir leur famille pendant plusieurs mois. Cela a, je pense, freiné considérablement les entrées en EHPAD. Sur mon secteur que je connais plus particulièrement, les EHPAD se remplissent à nouveau. Nous enregistrons même des listes d'attente. Par ailleurs, il me semble que les établissements les moins fréquentés sont ceux qui nécessitent des travaux. Or, de ce point de vue également, les projets avancent.

Quant à la hausse du groupe 1 dans les EHPAD, nous avons reçu dernièrement avec le Directeur de l'autonomie, tous les Directeurs d'EHPAD qui ont accueilli favorablement cette augmentation.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vous nous confirmez bien que nous recevons et que vous travaillez régulièrement avec tous les Directeurs d'EHPAD, de la même façon que nous procédons avec les Principaux de collège. Il est connu que, dans le département, nous faisons aussi du cas par cas, bien évidemment !

M. METGE, Directeur général adjoint en charge du Pôle Cohésion sociale. – Sans doute faut-il également préciser, à propos de l'augmentation de 2,5 % du groupe 1 ainsi que du groupe concernant les ressources humaines, que nous avons analysé les comptes administratifs des vingt-cinq établissements lors de notre rencontre avec leurs Directeurs il y a trois ou quatre semaines. Il ressort de cet examen que, dans leur ensemble, les finances de ces établissements ne sont pas négatives. Leurs provisions leur permettront de faire face à l'ensemble des coûts en 2023 et, malgré les difficultés, cette augmentation de 2,5 % représente une aide non négligeable – puisque, je le rappelle, le taux directeur fixé par l'État était de 1,94 % pour 2021 –, grâce à laquelle nous serons en période d'augmentation en 2022 ; cela n'aura donc pas d'incidence directe sur les budgets des établissements.

En revanche, nous travaillons avec les Directeurs pour prévoir 2024, car nous avons toujours une année de décalage. La situation budgétaire sera sans doute plus difficile en 2024, mais la négociation et le dialogue permettront de trouver des solutions puisque nous travaillons avec l'ARS sur le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) qui est plus favorable et devrait permettre aux établissements de faire face financièrement à l'ensemble des charges.

S'agissant du groupe ORPEA, vous le savez comme nous, ce groupe est en train d'être sauvé par l'État *via* la Caisse des dépôts et consignations. Donc, ce qui était valable hier ne l'est plus aujourd'hui.

En raison de la double compétence, le Conseil départemental et l'ARS travaillent en étroite collaboration ; en termes de personnels notamment, nous essayons d'étudier au mieux la répartition des charges, pour les aides-soignantes, l'animateur, etc. Mais vous avez raison, il convient de veiller à fournir les informations de sorte que chacun dispose des mêmes informations, et surtout, dans ce monde très compliqué, puisse travailler l'exemplarité des EHPAD.

Mme LA PRÉSIDENTE. – L'information paraît, en effet, nécessaire concernant notamment le fonctionnement des EHPAD. Un rapport de l'IGAS sur les comptes de la sécurité sociale précise bien le mode de fonctionnement : ainsi, la section « soin » dépend de l'ARS ; la section « dépendance » est financée aux deux tiers par l'APA en établissement, donc par les Conseils départementaux, le dernier tiers restant à la charge des résidents parce que la loi prévoit un montant forfaitaire minimum pour les résidents ; la section « hébergement » n'est pas financée par le Conseil départemental, si ce n'est, de cause à effet, *via* l'aide sociale, pour les personnes ne disposant pas de revenus suffisants...

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments. – Et leurs familles.

Mme LA PRÉSIDENTE. – ... et à condition que les résidents et leurs familles fassent appel à l'aide sociale. Or, nous le savons, certains n'y recourent pas car l'aide sociale entraîne une récupération sur succession. C'est le législateur qui en a décidé ainsi, pas le Conseil départemental. Donc, les enfants, et parfois même les petits-enfants, après appel du juge des affaires familiales, s'organisent pour prendre en charge sans avoir recours à l'aide sociale. Le tarif « hébergement » déduit également l'aide au logement, voire permet des crédits impôts qui sont pris en charge par l'État, le reste à charge revenant au résident. Nous n'intervenons donc pas sur ce volet, sinon pour fixer les tarifications du prix de journée, en essayant de maintenir un dialogue constant pour contenir, autant que faire se peut, l'évolution du prix de journée.

Voilà ce qu'il convient de rappeler lorsque vous assistez aux conseils d'administration des EHPAD. Même si le Directeur souligne que l'énergie coûte très cher, pas plus que pour le maintien à domicile, l'APA ne sert pas à payer le chauffage ! L'APA sert à accompagner la perte d'autonomie.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments. – Il est important de le dire.

Mme LA PRÉSIDENTE. – N'hésitez donc pas à le rappeler lorsque vous assistez aux conseils d'administration dans lesquels vous siégez.

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Je reviens d'un mot sur l'intervention de M. METGE car je dois avouer que je m'interroge lorsque je vois ORPEA, un groupe privé, leader européen, sauvé par la Caisse des dépôts et consignations ! On sait bien que M. Pepy, l'ancien directeur de la SNCF, en a pris la direction mais, tout de même, philosophiquement, cela me pose question.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vous avez raison, et je pense que nous partageons totalement votre sentiment. Mais nous ne savons pas tout des enjeux qui, j'imagine, se jouent à l'échelle nationale.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 20 MAI 2022

RAPPORT N° CD2022-11/1/4

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez été destinataires du procès-verbal du 20 mai 2022.

Appelle-t-il de votre part des commentaires ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous propose donc de vous prononcer sur son adoption. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – L'ordre du jour appelle l'examen du rapport présenté par la troisième commission – Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports

AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA DIFFUSION DES PACKS DOMOTIQUES À DOMICILE POUR LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE EN CREUSE

RAPPORT N° CD2022-11/3/1

Mme VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Ce premier avenant au contrat de concession de cette délégation de service public vise à permettre l'introduction de nouveaux services et matériels, à formaliser une organisation plus adaptée et à ajuster le modèle économique.

Pour rappel, en 2015, le Conseil départemental a choisi de confier la diffusion des packs domotiques à domicile en faveur des personnes en perte d'autonomie à SIRMAD Téléassistance, un établissement de la Fondation Partage et Vie. En 2021, un audit comptable a été diligenté. Il en ressort qu'un ajustement du modèle économique s'impose. Après une analyse juridique, confiée à un cabinet spécialisé, la rédaction d'un avenant est apparue comme la solution pour faire évoluer l'ensemble des dispositions.

Cet avenant se résume à trois objectifs. Le premier est l'intégration de nouveaux matériels et services. Pour en citer quelques-uns, j'évoquerai l'offre du pack domotique actualisée, la téléassistance mobile, l'option GSM moyennant un surcoût, les boîtes à clés. Un tarif ajusté en fonction des ressources sera étendu à un public plus large, qui ne bénéficie pas forcément de l'APA, mais qui pourra bénéficier des aides individuelles de la CFPPA (Conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie). Je souligne également l'évolution des petits travaux électriques, qui ne se limiteront pas à l'installation du pack domotique mais qui contribueront plus largement à la sécurisation du domicile.

Le deuxième objectif visé est l'évolution de l'organisation. Il sera laissé plus d'autonomie à Domo Creuse Assistance pour ce qui est de la gestion des ressources humaines en fonction de l'évolution de l'activité et pour augmenter les mesures de qualité de service, qui sont déjà fort satisfaisantes puisque le rapport d'activité qui nous est fourni annuellement fait état de l'excellent taux de satisfaction des usagers. À cette fin, l'article 9 précise les objectifs de cette qualité de service et l'article 11 prolonge la concession jusqu'au 31 décembre 2025 afin de pouvoir travailler sur l'année civile.

Le troisième objectif est l'adaptation du modèle économique. Chacune des trois subventions accordées a été revue en fonction des besoins. Leur ajustement a été décidé conjointement avec Domo Creuse Assistance. Ainsi, la subvention annuelle d'équipement, conditionnée à un renouvellement du matériel à cinq ans, passe de 150 000 € à 100 000 €. La subvention annuelle pour mise en sécurité électrique

passe de 50 000 € à 25 000 € et la subvention annuelle pour contrainte de service public de 447 000 € à 170 000 €. Il est précisé qu'une clause de revoyure permettra son ajustement en cas de besoin.

Les subventions non utilisées de 2019 à 2021 sont réutilisées, et celle de 2022 sera restituée en anticipation. L'engagement de la Fondation Partage et Vie quant au solde du versement d'une subvention prévue dans le budget prévisionnel initial est repris, soit 284 000 €. Cet ajustement du modèle économique permet de maintenir l'activité de déploiement des packs domotiques du délégataire.

La Commission consultative des services publics locaux et la Commission de délégation de service public qui a été consultée très récemment ont émis un avis favorable à cet avenant, dont la signature est prévue le 13 janvier 2023.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Le contenu de l'avenant, très précis, nous permet de vérifier les résultats des objectifs qui avaient été fixés.

Chers collègues, avez-vous des interrogations ou des observations à formuler ?...

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Je souhaitais, à mon tour, louer l'excellent travail réalisé par vos services financiers. Nous ne nous opposerons absolument pas à ces décisions et à cette réaffectation des subventions. Je ne m'y suis pas opposé en Commission de délégation de service public, je ne vois aucune raison de le faire ou que notre groupe le fasse aujourd'hui.

Vous comprendrez que nous nous félicitons de lire, à la dernière page de l'avenant à la convention, page 21, que des innovations sont à l'étude. Vous vous souvenez sans doute, qu'à quelques reprises, j'avais regretté que nous n'avancions pas suffisamment vers une deuxième génération de la domotique. Nous avions engagé et effectué déjà un bon travail, que vous avez poursuivi, sur la première génération de la domotique. De temps à autre, j'ai eu l'occasion de dire que, compte tenu des progrès technologiques, il serait bon d'aller vers une nouvelle génération. Des innovations sont à l'étude ; nous ne pouvons que souhaiter qu'elles trouvent une réelle application au service de nos aînés.

Au-delà, si quelqu'un peut m'expliquer ce qu'est le *cocoon care*, je serai encore plus satisfait !

Mme LA PRÉSIDENTE. – *Cocoon*, cocon ; et *care*, le soin, dans le sens de « prendre soin », à la différence du *cure* qui introduit une notion de santé. Nous ne disposons que d'un seul mot en France quand, dans les pays anglo-saxons, ils en ont plusieurs. Donc, *to care*, prendre soin de ; *to cure*, soigner.

N’est-ce pas, monsieur BODEAU, nous administrons souvent les piqûres, les traitements ou les médicaments, avant de mener des actions de prévention ?...

M. LÉGER. – Mon anglais n’est pas très bon, mais je n’ai aucune excuse, car mon binôme est une ancienne professeure d’anglais qui me dit, comme vous : « Mais enfin, ne sais-tu pas ce qu’est le *cocoon care* ? » Bien évidemment, je le sais un peu...

Mme LA PRÉSIDENTE. – C’est une philosophie.

M. LÉGER. – Mais je voulais surtout savoir comment cela se passe, savoir quel dispositif technologique permettait ce *cocoon care*.

Mme VIALLE, Vice-présidente en charge de l’Autonomie, rapporteur. – Je ne sais pas s’il s’agit d’un matériel, moi-même l’ignore. Mais je vous propose qu’à la prochaine commission APA, nous nous fassions expliquer les choses et, pourquoi pas, l’essayer. *(Sourires.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vous avez précisé que vous remerciiez les services financiers. Ce n’est absolument pas la porte d’entrée qui a été celle de ce travail à mi-parcours de la DSP, mais avant tout le travail du service des personnes en perte d’autonomie. Ce n’est qu’ensuite que nous avons croisé avec les niveaux juridique et financier.

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l’Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l’Enfance, rapporteur. –Lors du mandat précédent, nous avions constaté que l’adaptation financière était nécessaire avec Domo Creuse Assistance. Nous avions, à l’époque, travaillé sur ce sujet avec la Directrice générale adjointe Marie-Françoise Fournier. Puis, avec l’arrivée du Covid et tous les événements qui s’en sont suivis, nous n’avions pas pu le réaliser, mais nous ne pouvions nous en satisfaire. C’est la raison pour laquelle nous avons repris cet ouvrage.

Je tiens à relever un point particulier pour l’avoir vécu personnellement, au sein de ma famille : l’option GSM est très intéressante car, lorsqu’il n’y a plus de réseau orange, elle permet de capter très rapidement le réseau portable disponible. À voir tous les événements climatiques auxquels nous sommes soumis, pour quelques euros supplémentaires, cette option me semble revêtir un réel intérêt. Je sais bien que notre public dispose souvent de faibles revenus, mais il importe de les sensibiliser à ce sujet car, en tant que maires, nous sommes très souvent interpellés lors des coupures du réseau orange, qui pourraient se produire avec la fibre.

Mme VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Il est vrai que l'été, souvent, pendant les orages, nous recevons de nombreux appels et, parfois, les pannes durent plusieurs jours.

Mme LA PRÉSIDENTE. – C'est une des conditions qui garantit la qualité du service que nous proposons, qui nécessite d'avoir le moins d'interruptions possible dans l'organisation des appels de suivi.

La parole est à Mme NICOUX.

Mme NICOUX. – Pour apporter une précision à mon binôme sur le *cocoon care* ou *cocooning*, pour en avoir l'utilisation dans ma famille, je pense qu'il s'agit des appels donnés aux familles ou à la personne qui dispose du boîtier pour prendre connaissance de la manière dont cela se passe, si tout se déroule bien, y compris un petit appel de convivialité pour les anniversaires. Les personnes y sont très sensibles. Cela fait partie du sujet : on prend soin des personnes, on s'en préoccupe, on s'assure régulièrement que tout va bien. C'est aussi cela le *cocooning*.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – L'évolution technologique est partout, elle est permanente, notamment dans la prise en charge de la dépendance. Il est donc nécessaire d'intégrer régulièrement cette évolution dans nos textes, en l'occurrence pour ce dispositif d'accompagnement de la dépendance. Puisque c'est une nouveauté, peut-être nous apporterez-vous quelques précisions sur ce que l'on entend par téléassistance mobile d'un point de vue technique.

Par ailleurs, à la lecture de l'article 2, il semblerait que les relations ne soient pas de totale confiance et que le tir soit à corriger, puisqu'il est question d'une surveillance renforcée de la cellule domotique du département. Y aurait-il quelques critiques à formuler sur la qualité du service offert par Domo Creuse Assistance ou est-ce moi qui interprète mal cet article 2 ?

D'un point de vue très concret et afin que nous soyons à l'optimal de nos interventions, un plan national de sobriété énergétique a été lancé. Je pense notamment à l'opération MaPrimeRenov'. Il est vrai, comme indiqué dans le rapport, que les installations électriques sont souvent précaires et désuètes dans de nombreuses maisons de notre département. Il faudra veiller à la bonne articulation entre les dispositifs si nous souhaitons avoir une intervention qui soit la plus efficace possible.

Enfin, tous ces systèmes d'aide ne prendront pleinement leur effet que si nous avons, demain, une loi « Grand âge » dans notre pays. Tout cela est sous est sous-jacent à ce qui pourrait être apporté de bénéfique.

Mme VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Concernant la téléassistance mobile, je crois savoir qu'il s'agit de Mobi'Lib. Je pourrai vous communiquer un petit flyer sur ce dispositif que vous pouvez même utiliser si vous partez aux champignons ou à la pêche. Je ne saurais vous dire comment cela fonctionne exactement, car je ne suis pas une technicienne, mais cela s'appuie, me semble-t-il, sur le système satellite. Cela permet d'être repéré quel que soit votre déplacement.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ne serait-ce que dans son jardin...

Mme VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Cela fonctionne même assez loin de son domicile.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Certes, mais le premier objectif, celui sur lequel nous intervenons, ce sont les personnes en perte d'autonomie. Je pense qu'elles sont peu nombreuses à aller aux champignons.

Mme VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Ce dispositif s'adresse également aux retraités plus jeunes, qui peuvent aller à la pêche par exemple.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous parlions, en effet, d'élargir les publics. Cela peut être le cas parce que ces solutions nous sont aussi demandées pour des personnes qui ne perçoivent pas forcément l'APA. Cet outil technologique nous permet de le faire, et permet également à notre délégataire de service public d'optimiser son mode de fonctionnement.

Les relations avec ce dernier sont plutôt bonnes puisque nous avons pu avancer dans les attentes et les orientations que nous vous présentons aujourd'hui. Mais eu égard au montant de cette délégation de service public, vous comprendrez que nous soyons vigilants et veillions à ce que les objectifs posés et les rémunérations s'entendent au regard des besoins réels de nos usagers, et ne servent pas à autre chose. C'est une question de principe pour toute collectivité locale.

Personne ne souhaite plus s'exprimer ?...

Je vous propose, après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux, réunie le 26 septembre 2022, et de l'avis favorable émis par la Commission de délégation de service public, réunie le 11 octobre 2022, de m'autoriser à signer l'avenant n°1 au contrat de concession de service public 2015-2025, pour la diffusion des packs domotiques à domicile en faveur du public en perte d'autonomie sur le Département de la Creuse, dont les dispositions entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2023. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons donc aux deux rapports présentés par la quatrième commission – Solidarités territoriales et Développement durable.

ADHÉSION DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC TERANA POUR LA GESTION DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE

RAPPORT N° CD2022-11/4/2

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Nous retrouvons un sujet que nous avons déjà abordé à plusieurs reprises au cours des séances précédentes.

Le Conseil départemental de la Creuse, dans un souci permanent d'assurer la pérennité de la mise en œuvre des politiques de surveillance sanitaire exercées sur le département par le Laboratoire départemental d'analyses (LDA), a engagé, à la suite d'une étude stratégique menée par un cabinet expert, un projet de rapprochement avec le groupement d'intérêt public (GIP) TERANA. Il vous est donc proposé d'approuver l'adhésion du Département de la Creuse au GIP TERANA au travers de la signature de la convention constitutive modifiée dudit groupement.

Au cours de la séance plénière du 20 mai 2022, nous avions approuvé le principe de ce rapprochement. Dans le même temps, les deux autres Départements également pressentis pour rejoindre le groupement de laboratoires publics territoriaux TERANA, la Drôme et l'Indre, avaient fait connaître leur souhait d'adhésion au 1er juillet 2023. Dès lors, TERANA a souhaité mandater une étude financière auprès du Cabinet KPMG afin de déterminer le budget type du GIP dans sa nouvelle configuration à onze membres – dix Départements et une SCOP – ainsi que les niveaux de contribution respectifs de chaque adhérent.

De cette étude, il ressort que, eu égard au niveau d'activité analytique de son Laboratoire puisque celui-ci varie d'un Département à un autre, la contribution du Département de la Creuse au financement du groupement, en année normative, s'élèverait à 602 100 €, soit une clef de répartition de 23,03 % du besoin de financement global de la structure.

Au vu de ces éléments financiers, conjugués à la qualité du projet industriel proposé par TERANA, qui repose sur la reprise de la totalité des activités du site ainsi qu'un accompagnement individualisé des personnels, le Département souhaite confirmer et officialiser sa demande d'adhésion au GIP TERANA. Celle-ci s'opérant en cours d'exercice, le 1er juillet 2023 en cohérence avec celle des deux autres Départements, la contribution versée par le Département sur l'année d'adhésion sera proratisée en tenant compte de la saisonnalité des activités du Laboratoire.

Dans ce cadre et conjointement aux deux autres Départements candidats, la convention constitutive du GIP doit être révisée pour intégrer les nouveaux

membres. Lors de son Assemblée Générale du 18 octobre 2022, TERANA a validé, à l'unanimité de ses membres, la révision de la convention constitutive avec les éléments issus de l'étude de rapprochement avec les Laboratoires départementaux de la Creuse, de la Drôme et de l'Indre. Une fois adopté par les Assemblées départementales délibérantes, le projet de convention modifiée sera transmis aux ministères compétents afin de faire l'objet d'un examen modifiant le périmètre d'exercice du GIP. Cet examen donnera lieu, au cours du second trimestre 2023, à un arrêté interministériel d'approbation pour une effectivité au 1er juillet 2023.

Les conventions précisant les modalités de fonctionnement entre le Conseil départemental de la Creuse et TERANA, au nombre de trois, seront travaillées au cours du premier semestre 2023 et validées en Commission Permanente avant le mois de juin. Il s'agit de la Convention de gestion, de la Convention de mise à disposition des personnels et de la Convention d'occupation précaire des bâtiments. Chacune d'entre elles donnera lieu à des réunions régulières et bilatérales d'échanges entre les services du Département et les services du GIP TERANA.

Ce projet a reçu un avis favorable, à l'unanimité, des membres du Comité technique. Je tiens à souligner la qualité des échanges réguliers et nombreux qui se sont tenus tout au long de ce processus avec l'ensemble des agents du laboratoire. Il y avait une grande fluidité et les questions qui pouvaient se poser ont reçu des réponses pour la plupart d'entre elles. Une visite des gens de TERANA, accompagnés de leurs représentants syndicaux, a été organisée au mois de juin, qui a permis des échanges très fructueux et très intéressants avec les agents du laboratoire. Une seconde rencontre est prévue, si possible, en fonction du calendrier, avant la fin de l'année.

Dans la convention constitutive qui figure en annexe, comme précisé par Mme la Présidente en début de séance, deux modifications interviennent, en pages 11 et 19.

Je précise également que, dans ce cadre de dix Départements plus la SCOP (Société coopérative ouvrière de production), nous détiendrons 2/21e des voix, chaque Département possédant deux voix et la SCOP une voix.

Enfin, je tiens en mon nom et, je pense, au nom de tous, à remercier toutes les personnes qui se sont impliquées avec beaucoup d'ardeur et de compétences dans la conduite de ce dossier. Je pense à Karine SALLOT, bien évidemment, au Directeur du Laboratoire M. BARREAUD, à Annie LALANDE et les services de la DRH, sous le pilotage du Directeur général des services, Philippe BOMBARDIER. Ce dossier a été bien conduit, dans une grande transparence et avec beaucoup d'explications fournies aux agents de façon à atténuer autant que faire se peut toutes les inquiétudes que ces processus de réorganisation peuvent entraîner.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie de ces précisions et d'avoir rappelé le contexte dans lequel toutes les démarches se sont déroulées.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Ce dossier ne pose pas de problème de fond. J'aurais cependant quelques petites demandes de précision.

Tout d'abord, sur le volet financier, comment a été calculée la part de la participation financière de chaque membre ? Je constate que la participation de notre Département n'est pas minime puisqu'elle représente 23 % du financement annuel de ce regroupement, évaluée à 602 000 € pour la première année – ce qui est sensiblement la même somme que ce que nous votions en budget primitif en subvention accordée au budget du LDA, mais qui est tout de même le double des fonds réellement alloués l'année dernière puisqu'au compte administratif, c'était à peu près la moitié de la somme affectée au Laboratoire, à moins que je ne me trompe.

Sachant que le Laboratoire pèsera 23 % du financement, en revanche, la représentation politique me semble faible puisque, finalement, nous ne pèserons que 2/21e alors que nous financerons à près d'un quart le regroupement. J'imagine que vous avez des réponses à nous apporter. Ce n'est pas une critique, plutôt une demande de précision.

S'agissant du volet activité, il est sans doute trop tôt même si je pense que, dans une négociation, on essaie tout de même d'avoir des gages : qu'en sera-t-il des fonctions support ? Il pourrait être tentant demain, dans le cadre de ce regroupement, de fixer les activités support sur un seul pôle ; c'est généralement ce qui se passe lorsque l'on procède à un regroupement. Y aura-t-il encore un Directeur ou un Directeur adjoint présent sur le site ? A-t-on déjà une vision sur les activités qui resterait à AJAIN et sur celles qui partiraient sur un autre pôle ? Là encore, on sait que, généralement, en cas de regroupement, se créent un pôle animal, un pôle immunologie, etc. M. LABAR connaît cela tellement mieux que moi ! C'est une question que j'avais déjà évoquée. Bref, en sait-on un peu plus sur ce que nous conserverons à AJAIN et sur ce que nous perdons à court ou à long terme ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BARREAUD.

M. BARREAUD, Directeur du Laboratoire départemental d'analyses. – Le calcul de la participation a été effectué dans le cadre de l'étude menée par KPMG, incluant les Départements de l'Indre, de la Drôme et TERANA. Ils se sont fondés sur les cinq derniers exercices. Rétrospectivement, ils ont repris et retraités les cinq derniers comptes administratifs pour en faire une projection sur une année dite normative.

Pour ce qui nous concerne, le retraitement n'a concerné que le fait qu'actuellement, nous considérons que nous sommes propriétaires des murs du laboratoire et devons assurer l'ensemble des travaux d'investissement et de mise en conformité des locaux. Ce ne sera plus le cas à l'avenir dans le cadre du GIP TERANA, où nous serons dans une relation propriétaire-locataire. Précision utile : le Département encaissera un loyer annuel pour la location des locaux d'AJAIN de l'ordre de 50 000 €, selon les premières estimations. Le retraitement des données financières a donc été opéré pour intégrer le fait que nous serons dans une relation propriétaire locataire.

En ce qui concerne le montant final constaté au compte administratif 2021, l'année 2021 a été exceptionnelle dans la mesure où nous avons encaissé treize mois de recettes, incluant décembre 2020 et décembre 2021, en raison du versement de la subvention au groupement sanitaire GDS Creuse qui devait justifier d'un certain nombre d'analyses et ne pouvait le faire qu'en intégrant leur facturation de décembre 2021. Cela avait conduit à avoir un compte administratif 2021 reposant sur treize mois, contrairement aux autres années.

Or, comme vous le savez, le mois de décembre, en particulier pour le secteur vétérinaire, est un mois financièrement intéressant. Voilà pourquoi la subvention d'équilibre n'a pas été de 600 000 €, mais légèrement inférieure à 400 000 € en 2021.

S'agissant de l'activité, la totalité des activités du LDA d'AJAIN est reprise. À la marge, quelques analyses, de l'ordre d'une centaine par an, réalisées dans les différents sites seront regroupées sur un seul site pour des questions de rentabilité économique que tout le monde comprendra.

Les fonctions support feront l'objet d'échanges à partir d'aujourd'hui puisque, désormais, le Conseil départemental de la Creuse s'engage dans le processus d'adhésion. Les fonctions support qui seraient concernées par une mutualisation ont trait à l'entretien des locaux, la fabrication de milieux de culture et le traitement de la chaîne comptable. On peut imaginer sur ce dernier que, par souci d'économie, il soit centralisé au siège.

A priori, un poste de Directeur de site sera conservé sur le site d'AJAIN.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Pour compléter, s'agissant du niveau de contribution de la Creuse, il faut savoir que, dans cette configuration, le Laboratoire départemental d'AJAIN est un laboratoire qui a une grosse activité. Si l'on met en parallèle, le Département du Rhône, qui est un gros département, sans commune mesure avec le nôtre, n'a pas de laboratoire départemental. Ils exercent donc le minimum des politiques sanitaires qu'ils sont contraints d'exercer.

Je précise également que, pour l'année 2022, la subvention d'équilibre approchera les 650 000 €. Si l'on se projette à 2023 en restant dans la configuration actuelle et que l'on ajoute l'impact en année pleine de la réévaluation du point d'indice du Ségur et des charges diverses, notamment en énergie, nous serions plus proches des 750 000 € de subvention d'équilibre, donc largement au-dessus des 602 000 €, sachant que nous percevrons 50 000 € de loyer. Ce delt

a n'est pas négligeable même si, vous l'avez compris, ce n'est absolument pas ce qui a présidé à la discussion puisque nous ne connaissions pas ces éléments initialement, avant de faire ce choix stratégique d'intégrer ce GIP.

La question de la répartition des voix est une question que l'on peut légitimement se poser puisque dix Départements et une SCOP adhèrent au GIP. Le

principe du GIP depuis 2016 est que, quelle que soit la taille du Département, de façon à ne pas avoir de voix prépondérante dès lors que l'on est plus important, chaque département adhérent ait le même nombre de voix.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Madame la Présidente, je m'appesantis un instant sur ce rapport car il fut une époque où nous avions beaucoup travaillé sur la gouvernance de ce Laboratoire départemental d'analyses. Aujourd'hui, je constate que vous défiez les lois de la physique puisque, pour avancer, vous enclenchez la marche arrière. Vous nous demandez, en effet, de valider en 2022, pour une application au 1er juillet 2023, ce que nous avions finalisé en 2015, à quelques virgules près. Cela dit, il n'est jamais trop tard pour bien faire, avec ce retour à la case départ. C'est la raison pour laquelle nous voterons des quatre mains ce rapport.

Je parlais de 2015 mais, en réalité, c'est en 2011 que nous avions pris la décision de réformer le mode de gestion du Laboratoire départemental d'analyse d'AJAIN. En effet, en 2015, l'objectif de créer un GIP – à l'époque, il s'agissait du GIP Massif central – était abouti. Il suffisait de délibérer. Les études avaient été réalisées, les Départements avaient confirmé leur accord. Mais est intervenue l'alternance politique de 2015, tant du côté de la Creuse que du côté de la Corrèze, puisque ces deux départements étaient alors concernés.

À cette époque, la situation, notamment sur le plan juridique et réglementaire, était plus tendue qu'aujourd'hui parce qu'une sérieuse menace de l'Europe se faisait sentir car la Commission de Bruxelles accusait la France de concurrence déloyale dans la mesure où tous les laboratoires publics étaient déficitaires et que, bien évidemment, la subvention d'équilibre était assurée par de l'argent public des Conseils généraux, devenus Départementaux. Apparemment, cette menace européenne s'est éloignée.

Une réflexion avait été lancée au sein de l'Assemblée des Départements de France (ADF) à cette époque, mais le sujet était tellement complexe et peu consensuel qu'elle n'avait jamais abouti. Donc, dans ce Département, nous avions considéré qu'il fallait agir. Mais beaucoup d'éléments sont identiques entre la situation de 2015 et la situation actuelle.

La fragilité des laboratoires est toujours présente, car il existe encore une concurrence acharnée entre les laboratoires, notamment entre les laboratoires privés et public.

Nous retrouvons le même cabinet d'expertise : nous avions fait appel à KPMG, et vous avez fait travailler KPMG.

Nous retrouvons la même structure juridique : nous avions choisi le GIP, vous avez retenu le GIP.

Nous retrouvons exactement les mêmes Départements qu'à l'origine sauf un, celui de la Corrèze.

Nous retrouvons les mêmes formats pour les personnels : en 2013, il y avait 42 équivalents temps plein ; aujourd'hui, nous sommes à 44 équivalents temps plein.

Nous retrouvons les mêmes domaines d'intervention pour les laboratoires : immuno-virologie, santé animale, hygiène alimentaire, la physico-chimie des eaux...

Dans le GIP Massif central, puisqu'à l'époque, nous l'appelions ainsi, nous voulions travailler avec quatre Départements que nous retrouvons dans le GIP TERANA actuel, à savoir la Loire, le Cantal, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme. Ce sont les mêmes ! Le GIP dont nous voulions faire partie a donc fait ses preuves. Non seulement il a fait ses preuves, mais il s'est même élargi puisque le Cher, la Nièvre et le Rhône l'ont rejoint et qu'aujourd'hui, à notre tour, nous le rejoignons avec l'Indre et la Drôme.

Finalement, nous avons eu tort d'avoir raison avant les autres.

En un mot, l'objectif, que nous partageons avec vous, est de conserver ce laboratoire dans notre département. Je rappelle tout de même qu'une quinzaine de Départements en France n'ont pas de laboratoire public. Je me félicite donc qu'en 2022, le débat sur le laboratoire soit apaisé, consensuel. Plus personne n'en demande la suppression, ni sa privatisation Ce n'était pas le cas il y a quelques années. Nous voulons, nous aussi, un laboratoire qui soit compétitif et irréprochable.

Le contexte agricole est essentiel. Cela n'échappera pas à M. LABAR, puisque nous avons le premier cheptel de bovins allaitants de Nouvelle-Aquitaine. C'est donc un environnement qui nous oblige à agir. Il en est de même de la problématique urgente de l'eau. Il est fondamental de conserver cet outil de service public de proximité, comme peut l'être ce Laboratoire. Lorsque l'on en a un, on cherche donc à le préserver.

En 2011, l'objectif était le même qu'aujourd'hui : il s'agissait tout simplement de gagner des parts de marché, de maintenir un haut niveau de qualité des prestations, de ne pas entrer dans une concurrence suicidaire avec les laboratoires voisins, de créer une zone de non-concurrence, voire une forme de semi-protectionniste. Nous disions déjà tout cela il y a huit ans car, à l'époque déjà, se posait la question de la dépendance du laboratoire à l'égard du Département puisque, chaque fois, effectivement, nous remettions au pot.

Je note malgré tout, sur ces dernières années, un sentiment d'échec – puisque c'était un rapprochement avec la Haute-Vienne qui était envisagé alors qu'une simple convention d'entente avait été passée – et l'éclatement de l'identité limousine puisqu'un temps, était envisagé le maintien de la cohésion de nos trois Départements. Pour résumer, je dirais que ce fut une perte de temps.

S'agissant à présent de l'aspect financier, l'ironie de l'histoire est que l'on nous reprochait d'être le premier contributeur financier du GIP Massif central, mais c'est pareil aujourd'hui. Reportez-vous à la page 14 de la convention : nous sommes

le premier contributeur parce que, malheureusement, il existe des critères incontournables et nous ne pouvons passer outre ces critères. Nous serons donc le premier contributeur financier.

Au-delà de la perte de temps, il y a la perte d'argent car, sur le plan financier, l'objectif est de gagner des parts de marché. Nous visions donc une augmentation des recettes pour réduire la dépendance à l'égard du Département. Une stratégie avait, à l'époque, été envisagée par le cabinet KPMG et avait fait l'objet de projections. Si nous l'avions appliquée dès 2015, notre collectivité aurait certainement économisé de l'argent public.

Je ne reviens pas, historiquement, sur la polémique suscitée lors de son transfert de GUÉRET à AJAIN ni sur les raisons qui ont présidé à ce transfert...

M. SIMONNET. – Je n'étais pas né ! *(Sourires.)*

M. LOZACH. – Si, vous étiez né, monsieur SIMONNET. Mais je peux vous préciser les motifs de ce transfert, si vous le souhaitez !

Quoi qu'il en soit, nous fêtons cette année le 70e anniversaire du Laboratoire. Je pense pouvoir dire qu'historiquement, il a fait ses preuves, y compris en période de crise. Nous l'avons vu lors de la crise de l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine) en 2001 ou de la fièvre catarrhale ovine en 2007. La qualité de prestation a été maintenue, y compris après la décentralisation car, auparavant, c'était un service de la DDAF (Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt), même s'il est devenu depuis un service à part entière du Conseil départemental.

Nous partageons donc votre souhait de conforter ce laboratoire, sachant – dernière précision, tout de même très importante – que ce laboratoire demeure un laboratoire généraliste, c'est-à-dire que le GIP ne sera pas un conglomérat de laboratoires spécialisés, ce qui aurait entraîné des bouleversements pour les personnels. La situation des personnels demeure inchangée ; c'est également un point qui nous paraissait essentiel.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Je partage beaucoup de ce que vous avez dit, monsieur LOZACH, mais il est un point qu'il faut rappeler et ne pas oublier, car il faut toujours remettre les choses dans leur contexte : en 2015, autant que je me souvienne, lorsque l'idée de la création d'un GIP avait été évoquée, TERANA n'existait pas encore. Tout restait à construire alors qu'aujourd'hui, nous avons un recul sur les modes de fonctionnement.

Un autre point me semble essentiel, dont tous ceux qui étaient présents à l'époque se souviennent, c'est la posture des agents du Laboratoire. En 2015, ils étaient tous vent debout, totalement opposés à un rapprochement avec TERANA ou qui que ce soit. Vous vous en souvenez, cela faisait du bruit. Aujourd'hui, la situation est différente.

Nous sommes partis sur quatre hypothèses, pour n'en retenir que deux : le syndicat mixte QUALYSE et le GIP TERANA. L'étude a démontré, et je pense que chacun en est convaincu, la pertinence du rapprochement avec le GIP TERANA, et nous avons une adhésion totale des agents du laboratoire, ce qui n'était pas le cas, bien au contraire, en 2015.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET. – Je reviens sur les propos tenus par notre collègue Jean-Jacques LOZACH, qui parlait d'une perte de temps. Pour ma part, je ne l'ai pas vécu ainsi. En 2015, lorsque nous avons découvert le projet de GIP, au-delà du contexte social que Thierry GAILLARD vient de souligner à juste titre, la situation était compliquée. Souvenez-vous, nous avions un DGA en charge du Pôle Environnement, qui était également Directeur du LDA. Se posait un problème de présence. Je puis vous assurer que le contexte était très compliqué. Je tenais à le rappeler également, car il ne faut pas prendre des raccourcis avec l'histoire, et rien oublier.

Vous avez raison sur certains points. Je comprends que vous fassiez remarquer que nous revenons à la case départ, mais nous ne revenons pas totalement à la case départ ; nous avons pris le temps de pouvoir conserver l'ensemble du personnel du Laboratoire. Pour avoir assisté à de nombreuses réunions à ce sujet, je puis vous assurer que ce n'était aucunement garanti. Nous n'avions pas non plus la garantie de maintenir l'aspect généraliste du Laboratoire ni de pouvoir conserver l'ensemble des services. À cet égard également, nous avions quelques craintes.

Nous avions souhaité à l'époque faire le point. Avec Mme la Présidente, nous arrivions, la Région Limousin était en train de disparaître et la Région Nouvelle-Aquitaine se dessinait. N'oublions pas non plus la compétence obligatoire des Régions sur les Laboratoires et, soit dit entre nous, nous avons vu ce que le Président ROUSSET a pu en faire car, en matière de santé animale et sanitaire, la Région ne nous aide vraiment pas. Les douze Départements avaient pourtant sollicité le Président ROUSSET, même s'il est vrai que tous n'étaient pas aussi concernés que le nôtre par la santé animale. La Gironde, avec les canards, nous soutenait, mais tous ne connaissaient pas les mêmes problématiques.

Nous avons donc considéré qu'il serait intéressant de créer un laboratoire à l'échelle de l'ex-Limousin, avec la Corrèze et la Haute-Vienne. Les Corréziens ont fait le choix de QUALYSE et de regarder plus vers l'océan que vers le Massif central. Nous avons donc essayé de travailler avec la Haute-Vienne. Cela n'a pas été facile. Souvenez-vous, avant 2015, il n'y existait pas trop de relations entre les deux Départements sur ces questions, les relations étaient plutôt tendues. Avec la Présidente, nous nous sommes déplacés à plusieurs reprises en Haute-Vienne. Nous avons tenté un rapprochement. Nous avions pris un Directeur commun sur les deux sites en la personne de M. BARREAUD, mais nous nous sommes assez rapidement rendu compte que cela ne pourrait pas fonctionner.

Donc, ensuite, nous avons regardé les perspectives qui se dessinaient autour de nous. Le GIP s'est imposé pour les raisons que vous avez soulignées : premier bassin de vaches allaitantes de Nouvelle-Aquitaine et cohérence d'aller vers le Massif central. Aujourd'hui, nous avons toutes les garanties, tous les feux sont au vert pour pouvoir nous projeter sereinement vers l'avenir et sécuriser un Laboratoire départemental public dans notre département. C'est vraiment ce que nous avons souhaité.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Merci, monsieur GAILLARD et monsieur SIMONNET, pour avoir orienté notre décision en pilotant ce dossier, chacun dans vos rôles et vos engagements. Je précise également, et j'insiste sur ce point, que nous sommes allés plusieurs fois avec Nicolas SIMONNET au LDA en 2015 ; je puis vous assurer que l'ambiance n'était pas aussi sereine que vous l'imaginiez, monsieur LOZACH, voire quelque peu agressive par rapport aux décisions que nous allions prendre. Nous avons perçu, avec une personne représentant une organisation syndicale sur ce site, qu'il était nécessaire de prendre plus de temps.

Je me tournerai également vers les deux Conseillers départementaux d'AJAIN, même si Mme MARTIN n'est pas présente aujourd'hui, car le Laboratoire est aussi un sujet d'importance pour eux ainsi que pour le maire de la ville. Nous avons tâché de leur faire partager aussi souvent que possible, et dans les temps impartis, l'évolution de la stratégie déployée. Même si tout n'était pas parfait, ils ont eu communication des éléments et des analyses, car nous retrouvions aussi ces inquiétudes chez ces élus ; il était normal d'en tenir compte.

Je rappelle également, car cela a été une problématique, les conséquences de la loi NOTRe sur les LDA : pas de subvention d'équilibre pour des activités qui peuvent être concurrentielles. Ce n'était pas le cas auparavant et l'adaptation à cette contrainte n'a pas été simple.

Enfin, vous évoquez notre contribution à hauteur de 600 000 €. MM. GAILLARD et BARREAUD vous en ont exposé la raison. J'aimerais vous rappeler, monsieur LOZACH, que nous n'avons pas mis un arrêt brutal aux discussions et au projet d'intégration du GIP parce que c'était vous qui l'aviez travaillé depuis 2011, mais parce qu'au fur et à mesure que nous avancions, on nous a fait comprendre que la participation financière devait intégrer les emplois, qui, jusque-là, étaient financés par le Budget général et n'étaient pas fléchés, dans l'organisation précédente – je ne sais si c'était vous ou votre DGS qui en aviez décidé ainsi –, en dépenses sur le budget annexe du LDA. Nous connaissons les compétences et le talent de KPMG ; ils n'ont pas manqué de repérer cela très vite. M. FOULON me rappelle, car je n'ai plus le chiffre exact en tête, qu'à l'époque, la subvention d'équilibre et de participation au GIP devait, *in fine*, avoisiner 1 M€ pour le Département de la Creuse.

M. LOZACH. – J'ai ici les chiffres.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Les chiffres de quelle année ?

M. LOZACH. – En 2012, elle était de 332 300 € ; en 2013, de 349 000 € ; en 2014, de 232 000 €. Nous étions loin du million d'euros...

Mme LA PRÉSIDENTE. – Avez-vous entendu ce que je viens de vous dire à propos des frais de personnel ?

M. LOZACH. – Permettez-moi de terminer ma phrase. Effectivement, une régularisation a été demandée à partir de 2017. Pour venir en aide au Laboratoire, la décision a été prise de réintégrer dans le budget annexe du Laboratoire la masse salariale des agents.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Bien sûr !

M. LOZACH. – C'était un soutien indirect qui était apporté par le Département au Laboratoire.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vous imaginez bien que l'on n'intègre pas un GIP en toute confiance en ayant caché des dépenses. La rémunération des agents qui travaillent au Laboratoire doit être imputée sur le budget annexe RH du Laboratoire.

M. LOZACH. – Tous ceux qui interviennent pour nettoyer le laboratoire, par exemple, sont salariés du Département.

Mme LA PRÉSIDENTE. – C'est le fonctionnement même d'un budget annexe : on ne finance pas une structure par des moyens du budget général. Cela est totalement interdit.

M. SIMONNET. – C'est insincère !

M. LOZACH. – Une observation a été formulée en 2017. Elle a donné lieu à une modification. Voilà tout, il ne s'agit pas de dramatiser.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je me trompe peut-être, mais il me semble qu'ils devaient être une vingtaine, peut-être pas tous imputés au Laboratoire mais, à 40 ou 50 000 € par agent, au bout du compte, je vous laisse calculer le montant que cela représente.

M. LOZACH. – Avec le réajustement, nous sommes passés à 600 000 €. Nous restons tout de même loin du million d'euros.

Cela dit, ne dites pas qu'après 2015, il n'y a pas eu de tergiversations concernant l'avenir du Laboratoire et ne ramenez pas ce défi essentiel, qui est tout de même l'avenir d'un service public majeur de notre département, au mécontentement exprimé par quelques agents il y a sept ans. Il n'y a pas eu de mouvement social du LDA.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vous soulignez les dotations d'équilibre que nous avons votées dans des périodes qui furent difficiles financièrement. Vous ne pouvez pas dire que notre majorité aurait eu, une seule seconde, l'intention de ne pas soutenir ce Laboratoire départemental. Je vous rappellerai également le travail que nous réalisons avec le GDS, les subventions que nous lui octroyons, la convention signée avec la Chambre d'Agriculture. Franchement, c'est tiré par les cheveux.

Nous ressortirons les chiffres car je n'ai pas le dossier ce matin, ce qui est regrettable, mais je maintiens que, dans le cadre du travail qui avait été réalisé entre 2011 et 2013, la dotation était largement sous-estimée. KPMG avait repris les données et les acteurs membres du GIP ne se sont pas laissés bernés. De toute façon, si nous avions intégré le GIP à cette époque, il nous aurait été demandé des montants bien plus élevés que ceux dont vous venez de faire état.

Nous avons pris le temps, mais nous avons maintenu le Laboratoire avec toutes ses activités. Quelqu'un peut-il le contester ou l'infirmer, que ce soit à l'échelle du Département, de notre collectivité, des agents qui y travaillent ou du Directeur ? Avons-nous failli ? Avons-nous abandonné quelque orientation d'analyses que ce soit ? Non, cela n'a pas été le cas !

Avons-nous supprimé l'aide aux collectivités et aux communes dans le cadre de l'alimentation ou des prélèvements sur les eaux de baignade ou autres ? Cela a-t-il été le cas un seul instant...

M. LOZACH. – C'est totalement hors sujet.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Pas du tout. C'est le fonctionnement du Laboratoire.

M. LOZACH. – Vous avez cité le GDS. Très bel exemple : reprenez l'évolution de la contribution du Département de la Creuse au GDS ! Vous l'avez multipliée non par deux, mais par dix, à la demande d'Yves FURET.

M. SIMONNET. – Cela tenait aux tarifs préférentiels qui étaient pratiqués auparavant, aux remises...

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vous ne suivez pas l'évolution des dossiers.

M. LOZACH. – Nul besoin de polémiquer sur un sujet qui fait l'unanimité, mais il y a des rappels historiques à faire parfois !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Pouvons-nous également nous permettre de vous rappeler les raisons pour lesquelles nous n'avions pas fait ce choix et expliquer ce que nous avons fait ?

Notre choix a été très clairement opéré en accord avec les parties prenantes, que ce soit en interne, au sein du Département de la Creuse, ou avec nos partenaires. Intégrer une structure en ayant masqué des informations n'était pas, selon moi, de bon augure pour assurer un fonctionnement pérenne et durable. Maintenir les activités du Laboratoire départemental d'analyses à AJAIN a été une de nos priorités. Si nous pouvons aujourd'hui le demander, c'est parce que les partenaires qui nous intègrent le font avec la confiance nécessaire pour atteindre cet objectif. Je suis heureuse également que, sur les conseils de nos agents, les orientations et les échanges, nous ne soyons pas dans une autre structure de regroupement qu'un autre Département a intégré en ayant enjolivé la situation de son Laboratoire départemental, ce qui cause bien des problèmes à ce regroupement.

Quant à la Haute-Vienne, nous étions partis sur de bonnes bases. Nicolas SIMONNET l'a rappelé. Le choix de mettre fin au contrat partagé sur l'emploi d'un Directeur commun a été le leur, pas le nôtre. Le choix de se tourner vers la Dordogne a également été le leur, et pas le nôtre. Pour autant, nous restons, tant que cela a d'intérêt, partenaires et entretenons de bonnes relations avec le Conseil départemental de la Haute-Vienne. N'oublions pas le syndicat DORSAL ainsi que d'autres projets. Pourtant, il est vrai que le seul Département sur vingt-deux à n'avoir pas signé la CIMAC est la Haute-Vienne... mais cela fera plus de moyens financiers pour les projets des autres !

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Quand Jean-Jacques LOZACH dit « tergiversations et temps perdu », M. SIMONNET nous répond « le temps d'obtenir des garanties ». Dans la convention, pour tout ce qui concerne les personnels, tout est très cadré. Bien évidemment, car nul n'échappe à la loi. Peut-être l'ai-je lue trop rapidement, en revanche, en termes de garanties d'activités, je n'ai rien vu dans cette convention. Si je reprends la phrase « Le regroupement doit permettre aux membres de mutualiser et garantir des compétences, des moyens et des équipements. », je me dis qu'avec ce mot « mutualiser », il pourrait être tentant de rassembler au même endroit les fonctions support, tout comme il sera tentant de spécialiser chaque laboratoire en fonction de ses compétences et du type d'analyse à faire.

Je n'ai pas lu dans cette convention de garantie d'activités pour le Laboratoire d'AJAIN, et la réponse du Directeur ne m'en a pas dit beaucoup plus parce qu'il ne le sait pas lui-même,

Mme LA PRÉSIDENTE. – Monsieur LÉGER, vous avez raison : qui pourrait dire aujourd'hui que les choses iront dans un sens ou dans un autre ? La seule certitude que nous ayons est que nous sommes dans des systèmes hyperconcurrentiels et que, pour protéger au mieux des activités qui sont celles d'aujourd'hui et que nous espérons être celles de demain à AJAIN, dans le Département de la Creuse, la solution est d'opérer un regroupement à grande échelle.

Thierry GAILLARD rappelait que ce GIP se compose de Départements qui n'ont pas de laboratoire, qui vont nous amener un potentiel plus important d'analyses à réaliser que nous n'en avons à l'échelle de la seule Creuse. Je ne sais si vous imaginez le coût actuel des automates. Il convient donc d'opérer un renouvellement des outils du Laboratoire départemental d'analyses, car ces dernières sont de plus en plus précises, et dans tous les domaines. Nous ne pouvons pas prendre le risque : dans ce système concurrentiel, si nous ne faisons rien, nous mourrons tout de suite de notre propre destin, à petit feu, ne serait-ce que parce que nous ne pourrons, sur des activités concurrentielles, continuer à apporter une subvention d'équilibre.

L'équation est donc simple : nous devons avancer, certes avec des incertitudes, vous avez raison de le rappeler, mais mon unique certitude est que si nous ne faisons rien, le Laboratoire d'AJAIN fermera bien plus rapidement qu'on ne l'imagine.

M. LÉGER. – C'est pour cela que nous voterons ce rapport.

M. SIMONNET. – On sait pertinemment que ce sont les recettes liées aux analyses de santé vétérinaire animale qui font bouillir la marmite du Laboratoire. C'est ce qui fait notre force. Le docteur LABAR peut en témoigner, il y aura toujours des maladies sur les bovins et ovins, elles continueront d'évoluer. Ensuite, les directives nationales font qu'il faut travailler différemment et s'équiper d'outils toujours plus performants qui représentent des coûts énormes. Donc, lorsque l'on peut mutualiser, c'est une bonne chose. Mais, pour sanctuariser le Laboratoire, notre force aujourd'hui dans ce GIP, ce sont vraiment les analyses en santé animale et la sérologie.

M. LÉGER. – Vous vous adressez à moi comme s'il s'agissait de me convaincre, mais j'ai pris la précaution oratoire de dire que nous voterions ce rapport. Vous prêchez des convaincus, d'autant plus que c'est nous qui avions les premiers prêché la bonne parole. Jean-Jacques LOZACH a rappelé l'historique de la nécessité de ce rapprochement.

Je disais seulement, pas plus, pas moins, que nous n'avons pas beaucoup de garanties. Nous voterons, nous sommes convaincus depuis dix ans de la nécessité d'un regroupement pour faire face à concurrence qui sévit au niveau national.

M. BAYOL. – Je pense que nous pouvons passer au vote !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Merci de ces sages paroles, monsieur BAYOL.

Sur la base des éléments portés à votre connaissance, je vous propose de m'autoriser à :

- approuver l'adhésion au groupement d'intérêt public TERANA au 1er juillet 2023, pour l'exercice par celui-ci des missions actuellement mises en œuvre par le Laboratoire départemental d'analyses de la Creuse ;
- signer les statuts constitutifs modifiés du nouveau groupement, joints au rapport ;
- approuver le versement d'une contribution du Département au GIP TERANA selon une clef de répartition annuelle de 23,03 %, représentant en année normative un montant de 602 100 € ;
- désigner en tant que représentants au sein de l'Assemblée Générale du groupement :
  - Membre titulaire : Mme Valérie SIMONET,
  - Membre suppléant : M. Bertrand LABAR ;
- renvoyer à des Commissions Permanentes ultérieures le soin d'adopter les conventions précisant les modalités de fonctionnement entre le CD23 et le GIP TERANA ;
- signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision. *(Adopté à l'unanimité.)*

CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2022-2025
ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
ET LE SDIS DE LA CREUSE

RAPPORT N° CD2022-11/4/3

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Conformément au CGCT, les relations financières entre le Conseil départemental et le Service départemental d'incendie et de secours de la Creuse (SDIS 23) se doivent d'être régies dans le cadre d'une convention pluriannuelle, comme cela a été souligné dans le vœu de Bertrand LABAR déposé en début de matinée.

La précédente convention 2018-2020 ayant été prolongée par avenants jusqu'au 31 décembre 2022 ; il est désormais nécessaire de nous projeter et de signer une nouvelle convention pluriannuelle de partenariat avec le SDIS couvrant la période 2022-2025, afin de consolider les financements accordés par le Département au SDIS. La loi n°2004-811 du 13 août 2004, dite loi de modernisation de la sécurité civile (LMSC) précise, en effet, dans son article 59, que « les relations entre le département et le service départemental d'incendie et de secours et, notamment, la contribution du département, font l'objet d'une convention pluriannuelle. »

Cette convention pluriannuelle de partenariat fixe le contrat d'objectifs et de moyens (COM) qui lie les deux structures, ainsi que la dotation en fonctionnement et en investissement apportée par le Département pour chacune des années couvertes par la contractualisation. Afin d'assurer la continuité des missions du SDIS, ce COM se doit également d'être en concordance avec les documents structurants qui encadrent l'activité opérationnelle et administrative du SDIS.

La nouvelle convention de partenariat pour la période 2022/2025 vise donc les objectifs suivants :

- d'acter le versement complémentaire au titre de l'exercice 2022, sur la section de fonctionnement, d'un montant de 300 000 €, soit un montant global de dotation qui évolue de 6,9 M€ à 7,2 M €, réparti comme suit : 550 000 € de subvention d'investissement et 6,65 M€ de contribution à la section de fonctionnement ;
- d'actualiser le contrat d'objectifs et de moyens au vu des données mises à jour et votées au Conseil d'administration du SDIS concernant le Plan particulier d'intervention (PPI) et le Plan pluriannuel de formation (PPF) du SDIS 23 ;
- de permettre au SDIS de bénéficier de financements complémentaires au titre de la section d'investissement, dans le cadre de projets dédiés motivés par une nécessité de service et sur justification, afin de participer ponctuellement à leur financement ;
- d'identifier dans la dotation globale de fonctionnement versée par le Département au SDIS, à compter de 2022, la part du reversement de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, telle que fléchée au niveau national sur le financement des SDIS

Désormais, la dotation globale de fonctionnement versée par le Département comprendra donc deux parts distinctes : la dotation de fonctionnement dite « classique » ; et le reversement de la part de la TSCA fléchée pour le financement du SDIS. Depuis 2005, en effet, les Départements sont affectataires d'une part du produit de la TSCA en vertu, entre autres, de l'article 53 de la loi de finances de 2005 prévoyant l'octroi d'une fraction de TSCA aux Départements au titre du financement des SDIS. Conformément à l'article 11 de la loi de finances rectificative de 2006, cette fraction s'établit à 6,45 %, sachant que ce pourcentage est figé. Elle est ensuite ventilée entre chaque Département en fonction d'une clé de répartition qui s'établit pour la Creuse à 0,24 %, pourcentage également figé, du produit national de la TSCA fléché en direction des SDIS.

Cette mesure permet au SDIS 23 de bénéficier, chaque année, de la dynamique des produits encaissés sur la TSCA de manière clairement identifiée. Le SDIS continuera à bénéficier du reversement intégral de la fraction de TSCA dédiée à son financement, perçue par le Conseil départemental, mais en l'isolant de l'enveloppe de dotation de fonctionnement classique à compter de 2023. Le SDIS percevra en 2023 le montant de la TSCA dédiée à son financement encaissé en 2022 par le Conseil départemental, le même fonctionnement étant reconduit en 2024 et en 2025. Il sera beaucoup plus simple d'apprécier la dynamique réelle de TSCA d'une année sur l'autre.

Dans le cadre de la nouvelle contractualisation, la dotation financière globale allouée au SDIS évolue de + 630 065 € entre 2022 et 2025, soit une augmentation de 4,6 % sur cette période. Sur cette évolution, 52,4 %, soit 330 065 €, sont attribuables à la seule dynamique de la TSCA sur la partie fonctionnement.

La ventilation de la dotation globale entre l'investissement et le fonctionnement tient compte des contraintes nouvelles qui pèsent désormais sur les dépenses incompressibles liées, d'une part, à l'évolution tarifaire du coût des énergies en lien avec la crise géopolitique en Europe, d'autre part, aux nouvelles dispositions sur la masse salariale imputables aux différentes mesures réglementaires décidées par le Gouvernement, à savoir, outre l'impact du glissement vieillissement technicité (GVT) annuel, la mise en place du CIA (complément indemnitaire annuel), le rehaussement du taux de la prime de feu, la revalorisation du point d'indice de 3,5 % pour les équipes administratives et techniques ainsi que pour les sapeurs-pompiers professionnels, et la mise en place d'une prime de fidélisation pour les sapeurs-pompiers volontaires.

Dans ce contexte, la contribution globale versée par le Département se répartit comme suit :

- en fonctionnement, la dotation évoluera en fonction de la dynamique de la TSCA, avec pour base de départ le niveau de dotation globale accordé en 2021 en fonctionnement, soit 6 650 000 €, et le taux d'évolution constaté sur la TSCA en année N-1 – en l'espèce, celui de 2021 pour la gestion de 2022, qui s'établit à 3,49 % ;
- en investissement, la dotation forfaitaire sera de 550 000 € en 2022, puis de 150 000 € sur chacune des années suivantes, 2023, 2024 et 2025.

En outre, dans la mesure où les modalités financières posées par la présente convention de partenariat pour la gestion 2022 ne viennent pas minorer la dotation initialement prévue, les dispositions budgétaires fixées à l'avenant n°2 de la convention de partenariat 2018-2020, signé entre le SDIS et le Département, sont abrogées.

Enfin, il est à noter que le SDIS bénéficie également sur cette même période d'autres financements en fonctionnement, en provenance de structures satellites du Département, afin de permettre de prendre en charge certains coûts d'intervention tels que ceux en lien avec le dispositif de téléassistance en direction du public senior assuré par la fameuse DSP évoquée précédemment par Marie-Thérèse VIALLE. Ainsi, à la faveur de l'avenant de prolongation de la DSP Domotique à domicile allant jusqu'au 31 décembre 2025, les financements accordés par Domo Creuse Assistance au titre de la convention « Sapeurs-Pompiers Référents » seront prorogés jusqu'au terme de la présente convention pluriannuelle de partenariat afin de mettre en cohérence la temporalité des différents financements qui concourent à l'activité du SDIS.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vous avez tous pris connaissance des tableaux figurant dans la convention, qui reprennent les participations des collectivités. Nous faisons ressortir la part de TSCA attribuée aux Départements dans le cadre du transfert.

Malgré l'évolution positive de la TSCA, cette part est très largement inférieure aux besoins du SDIS puisqu'elle est de l'ordre de 3 M€ en 2022 pour une participation du Département au SDIS à hauteur de 7,2 M€ cette année. Il importe de rappeler également que s'ajoutent les participations des communes et intercommunalités.

Le tableau de la projection des contributions financières du Département reprend les hypothèses de dynamique de la TSCA, telles que nous les prévoyons. Vous l'aurez compris, nous retrouvons les mêmes mécanismes que lorsque nous calculons les dotations compensatrices sur d'autres recettes du Département en prenant en compte l'évolution prévisionnelle de la TVA.

La parole est à M. BODEAU, puis à M. LÉGER.

M. BODEAU. – Je souhaitais connaître le montant versé par Domo Creuse Assistance au titre de la convention « Sapeurs-pompiers référents ». Avons-nous des chiffres ? Pour ma part, je ne les ai pas vus dans ce rapport.

M. LÉGER. – Ils figurent dans le tableau présenté à la fin du premier rapport portant sur la DPS à Domo Creuse Assistance.

Mme VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie. – Nous verrons cela plus précisément cet après-midi, puisque nous validerons la convention signée avec le SDIS. Nous disposerons alors des montants ?

M. LÉGER. – Ils figurent à la page 26 du premier rapport : 2024, 120 000 € ; 2023, 112 000 € ; 2022, revu à 104 000 €. On voit bien, compte tenu de l'évolution, qu'ils varient entre 100 000 € et 120 000 €.

M. LABAR, Président du SDIS. – Vous êtes dans les bons volumes. Cette dotation existe depuis un certain temps et, si mes souvenirs sont bons, son montant s'établissait entre 38 000 et 40 000 €. Elle a été évolutive car, initialement, une part des emplois n'était pas allouée. Je ne vais pas vous faire une explication de texte et vous indiquer qu'il s'agit d'indemniser, si je puis dire, l'intervention des pompiers à un taux horaire adapté. Peut-être ne se fera-t-elle pas à cette hauteur, peut-être sera-t-elle moindre.

Souvenez-vous, à l'époque, nous caressions l'espoir de faire intervenir les anciens. Avec le Covid, l'idée a été abandonnée. De plus, le paradoxe était que les personnes secourues étaient parfois aidées par des personnes aussi âgées, voire plus âgées qu'elles. C'était compliqué. Dans ce dispositif, les interventions sont assurées par des sapeurs-pompiers en exercice.

M. LÉGER. – Pour répondre à la question d'Éric BODEAU, les chiffres de la page 32 sont très précis : nous passerions de 104 000 € à 130 000 € par an, graduellement sur trois prochaines années.

Quant à la question que je souhaitais poser, c'est celle que j'ai déjà posée hier en commission des finances. M. COSTES nous a dit que l'évolution de la TSCA était de 2 % par an mais que, cette année, heureuse surprise, elle s'établit plutôt autour de 4 %.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Il faut l'espérer.

M. LÉGER. – Quel montant cela représente-t-il ?

M. COSTES, Directeur des finances et du budget. – Pour la partie SDIS, il ressortirait entre 100 000 € et 103 000 €, en augmentation par rapport au montant de 2021.

M. LÉGER. – Cela représentait un montant total de combien ?

M. COSTES, Directeur des finances et du budget. – L'année dernière, le montant de la TSCA SDIS était de 3 014 700 €. En appliquant une hausse d'à peu près 100 000 €, nous devrions être aux alentours de 3 115 000 €.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Monsieur LÉGER, vous parliez de la page 32. De quel rapport ?

M. LÉGER. – Il s'agit de l'annexe 7 du rapport sur la DSP à Domo Creuse Assistance.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Il s'agit de projections : 112 860 € en 2023, 120 117 € en 2024 et 130 000 € pour 2025.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Avez-vous des questions complémentaires sur ce dossier ?...

Tel n'est pas le cas.

Je vous invite à :

- résilier l'avenant n°2 de la convention de partenariat 2018-2020 signé entre le SDIS et le Département :

- m'autoriser à signer la convention pluriannuelle de partenariat entre le SDIS 23 et le Département de la Creuse, pour la période 2022-2025, réglant notamment, au travers d'une Convention d'Objectifs et de Moyens, le financement apporté par le Département au SDIS 23, en fonctionnement et en investissement. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, je propose que les commissions se réunissent tout de suite de sorte que nous puissions adopter les vœux avant le déjeuner et poursuivre, cet après-midi, par la Commission Permanente.

La parole est à Mme DEFEMME.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – Auparavant, je souhaite vous apporter une petite information : hier soir, nous avions le plaisir de passer un moment convivial avec les pâtissiers creusois pour les vingt ans du gâteau le Treipaïs. Ils nous ont offert le Treipaïs pour le dessert du repas de midi. Nous les en remercions vivement *(Applaudissements.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – La séance est suspendue.

Suspendue à onze heures quarante, la séance est reprise à douze heures.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La séance est reprise.

ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je demande aux présidents des commissions concernées de m'indiquer quel a été l'avis de leur commission sur les vœux qu'elles ont eus à examiner.

M. SAUTY, président de la première commission. – La première commission a émis un avis favorable sans réserve.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous rappelle ce premier vœu :

Réforme nécessaire de la DGF

« À l'occasion de la présentation du projet de loi de finances pour 2023, la ministre déléguée chargée des collectivités territoriales a indiqué que l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) liée à la croissance démographique dans un territoire sera financée par écrêtement. Elle a annoncé que 70 % des communes verront leur dotation maintenue, et parfois augmentée, l'an prochain. Ainsi, 30 % des collectivités verront leur DGF être réduite, soit à cause de la baisse de leur population, soit par écrêtement pour financer la hausse de celle des autres territoires.

« Le Président de la République avait promis la stabilité de la DGF sous son premier quinquennat. Fixé autour de 26,6 milliards, l'engagement, qu'il a renouvelé pour le second mandat, est tenu depuis 2018. Mais compte tenu du gel de l'enveloppe globale, les hausses et baisses des dotations individuelles ne peuvent se faire qu'à partir de redéploiements internes. En conséquence, chaque année 30 à 50 % des communes voient leur montant global diminuer.

« C'est ainsi que 17 800 communes ont même vu leur DGF reculer tous les ans durant le premier quinquennat, et 536 n'ont plus de DGF à cause de l'écrêtement. De plus, la baisse affecte la majorité des plus petites communes : entre 2021 et 2022, 9 380 des communes de moins de 500 habitants étaient concernées par cette baisse, alors que 8 614 d'entre elles ont bénéficié d'une stabilité ou d'une hausse de DGF. Le Gouvernement l'a reconnu : « On a beau dire que la DGF est stable au niveau national, certaines collectivités voient la leur baisser et ne comprennent pas toujours pourquoi ».

« **Considérant** que la DGF constitue le premier concours financier de l'État aux collectivités territoriales et qu'en raison de la hausse de l'inflation, la DGF sera l'an prochain en baisse d'un milliard d'euros en euros constants ;

« **Considérant** que la persistance, voire le renforcement, des déséquilibres territoriaux et des inégalités démographiques rendent les modalités d'attribution de la DGF chaque année plus injustes et pénalisantes pour les territoires les plus fragiles, notamment ruraux ;

« **Considérant** qu'il est indispensable que les dotations de péréquation soient nettement renforcées afin, notamment, d'empêcher ou de compenser la baisse de DGF forfaitaire impactant les collectivités locales les moins favorisées et qui cumulent les handicaps ;

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 18 novembre 2022,

« **Demande à Mme la Première ministre** que soit mise en œuvre une réforme complète et concertée de la DGF, prenant en compte tant l'impératif de justice territoriale, et donc de péréquation, que celui de correction des inégalités démographiques, de richesse et de développement économique. »

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Qu'en est-il du vœu examiné par la troisième commission ?...

M. DAULNY, président de la troisième commission. Vœu adopté à l'unanimité, sans modification.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il est donc ainsi rédigé :

Désertification médicale de la Creuse

« Longtemps sous-estimée, la désertification médicale des territoires ruraux s'est invitée au-devant de la scène médiatique depuis la dernière élection présidentielle, en vain. Nous n'avons toujours pas, en effet, vu apparaître de mesure à même de répondre à l'urgence de la situation médicale dans les territoires ruraux. Comment comprendre cette situation alors que le Président de la République est venu à deux reprises en visite officielle dans notre département ?

« La situation en Creuse est maintenant connue et nous nous sommes impliqués sans retenue dans la construction du diagnostic ainsi que dans la proposition de solutions. Mais, en dépit de cela, nous constatons tous, en tant qu'élus locaux, que les décisions se font attendre là où les effets délétères de la dégradation de l'offre de soin dans notre territoire se renforcent chaque jour.

« Face à ce constat alarmant et persistant, nombreuses sont les collectivités locales qui, à l'instar de notre Département, ont cherché à mettre en place des plans d'actions à leur échelle. Mais ces plans ne peuvent se supplanter à une stratégie nationale. L'accès au soin ne peut, ni ne doit, dépendre du niveau de richesse d'un territoire ! Nous ne pouvons pas accepter que s'installe progressivement une République à deux vitesses au sein de laquelle les territoires les moins bien dotés financièrement se transformeraient durablement en déserts médicaux.

« Si, malgré la décentralisation, la santé reste une compétence régalienne de l'État c'est justement pour éviter que s'instaure insidieusement une compétition entre les départements pour ce qui concerne l'offre de soin sur l'ensemble du territoire. L'absence de réponse nationale à ce problème structurel aura pour effet de prolonger les conséquences de la désertification médicale dans nos territoires ruraux. Alors que l'espérance de vie continue de progresser dans notre pays, peut-on admettre que 7 millions de personnes se voient actuellement exclues de notre système de santé, que ce soit du fait de l'absence de médecins ou de solutions de mobilité ?

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 18 novembre 2022,

« **Demande à François BRAUN, Ministre de la Santé et de la Prévention**, de faire des propositions d'évolutions législatives pour enrayer dès à présent la désertification médicale de nos territoires ruraux. »

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons aux vœux relatifs à la desserte ferroviaire.

Mme GRAVERON, présidente de la cinquième commission. Nous avons examiné les deux vœux de reprendre le vœu de Hélène FAIVRE et d'apporter quelques modifications. Il est donc ainsi rédigé :

Offre ferroviaire en Creuse

« L'annonce est tombée ce lundi sur les ondes comme un coup de massue : le train de 7 h 35 reliant la gare de LA SOUTERRAINE à celle de PARIS Austerlitz sera suspendu du 21 novembre 2022 au 16 mars 2023, sans concertation. Coutumière du fait, la SNCF a, une fois de plus, pris de court l'ensemble des acteurs du territoire avec cette suppression, pour plusieurs mois, de l'une des lignes les plus fréquentées en Creuse. Alors que le sens de l'histoire semble plus que jamais aller vers les déplacements alternatifs aux voitures individuelles, cette décision a plongé l'ensemble du territoire dans une profonde incompréhension.

« En tant que chef de file sur la question de la solidarité territoriale, le Département de la Creuse s'est engagé depuis des décennies aux côtés des acteurs locaux, dans une démarche volontariste pour dynamiser et rendre attractif son territoire. Notre boussole a toujours été d'investir dans notre territoire pour maintenir l'emploi et attirer de nouveaux entrepreneurs. Notre seul et unique objectif est d'assurer à chaque Creusois un cadre de vie adapté à ses besoins au quotidien. Cette décision s'inscrit donc à rebours de l'ensemble de ses efforts et témoigne d'une méconnaissance coupable de la réalité de nos territoires déjà faiblement dotés en services publics.

« **Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 18 novembre 2022,**

« **Demande à Clément BEAUNE, Ministre délégué chargé des transports**, d'agir auprès de la SNCF pour que l'arrêt de 7 h 35 en gare de LA SOUTERRAINE soit maintenu toute l'année et, plus largement, de saisir cette occasion pour faire des propositions concrètes afin de renforcer l'offre ferroviaire sur notre territoire. »

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce vœu.

M. LOZACH. – Cela signifie-t-il que l'autre vœu, de Mme GALBRUN et M. FILLOUX, a été rejeté ?...

Mme GRAVERON, présidente de la cinquième commission. Nous avons repris les deux pour n'en faire qu'un.

M. LOZACH. – Je précise toutefois que la suppression du 7 h 35 arrive après la suppression du 6 h 35 d'il y a quelques années puisque, initialement, s'arrêtaient les trains de 5 h 35, 6 h 35, 7 h 35 et 9 h 35. Il s'agit donc de la deuxième suppression dans cette tranche horaire.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il faut espérer qu'il nous en maintienne un de bonne heure parce que 5 h 35, c'est tôt mais cela nous permet d'arriver à Paris à 8 h 30.

M. LOZACH. – Et à 7 h 35, il n'y a pas de givre sur les rails ! *(Rires.)* Comme vous le savez, la SNCF nous explique que si cette desserte est supprimée, c'est pour faire passer un train racleur.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Pourquoi ne circule-t-il pas avant celui de 5 h 35 ?

M. LOZACH. – Donc, le givre empêche le train de 7 h 35 de passer, mais pas celui de 5 h 35 : il n'y aurait donc pas de givre à 5 h 35 !

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – C'est un faux argument.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Merci de ces précisions.

Nous avons noté cette proposition.

Je mets donc ce vœu aux voix ainsi rédigé. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Quel a été l'avis de la quatrième commission sur le dernier vœu à examiner ?...

M. MARSALEIX, président de la quatrième commission. – La quatrième commission a adopté ce vœu, mis à part une petite modification syntaxique, Car le SDIS est dépendant des contributions non pas « de » Département, mais « du » Département.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il est donc rédigé comme suit :

Financement du SDIS

« Le SDIS de la Creuse s'est inscrit depuis toujours dans la volonté d'apporter des secours de proximité sur tout son territoire. Les élus engagés au côté des sapeurs-pompiers, constitués à 94 % de sapeurs-pompiers volontaires, ont su adapter, ces dernières années, leurs contraintes générales départementales et communales aux besoins spécifiques du SDIS.

« Mais les réformes diverses, tant techniques que managériales, qui ont dû être intégrées ont fortement impacté les dépenses de l'établissement. La réforme des emplois supérieurs de direction, la dématérialisation, la révision de la prime de feux des sapeurs-pompiers professionnels, l'engagement du SDIS dans le SNU, le RIFSEEP, la récente réforme des catégories C et B, le dégel du point d'indice, les évolutions de la PFR, tous ces changements ont dû être mis en œuvre avec un budget contraint. En effet, la charge opérationnelle des SDIS a explosé sur les dix dernières années. Très concrètement, cela représente une augmentation de 33 % pour le SDIS creusois.

« Considérant toutes les réformes nationales, puis l'impact de la crise Covid et maintenant de la crise internationale, bon nombre des objectifs inhérents au fonctionnement d'un SDIS sont menacés. En effet, comment se projeter avec une explosion de dépenses nouvelles liées aux énergies, aux carburants, mais également à la hausse des différents postes budgétaires courants du SDIS ? Très concrètement, à l'heure actuelle, il manquerait près d'un demi-million d'euros rien que pour les dépenses en électricité, gaz et carburant pour 2023.

« À cela, doivent être ajoutées d'autres dépenses imprévues : celles générées par le dérèglement climatique. En Creuse, cela s'est matérialisé, au mois de juin dernier, par un épisode de grêle exceptionnel, qui a occasionné une dépense supplémentaire de plus de 80 000 €, sans compter le reste à charge pour le SDIS, malgré les assurances, de la remise en état de casernes touchées par la grêle.

« Pour pallier l'ensemble de ces dépenses, le SDIS de la Creuse, comme bon nombre de SDIS nationaux, va devoir rogner sur l'investissement car, le SDIS est

dépendant des contributions du Département et des communes ou EPCI. Or les niveaux de richesses économiques et enjeux du territoire ne permettent pas d'abonder notre établissement à la hauteur des nouvelles dépenses, décidées ou subies. Cette situation aura bien évidemment des conséquences sur le parc roulant et les casernements, fragilisant encore un peu plus un service public essentiel du pays.

« Dans ce contexte, l'absence d'éligibilité des SDIS aux espaces de financement complémentaire, tels que le Plan de relance ou la compensation financière pour les collectivités territoriales concernant la hausse des énergies, est encore plus difficilement compréhensible.

« **Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 18 novembre 2022,**

« **Demande à M. Gérald DARMANIN, Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer**, pour faire face aux nouveaux contrats opérationnels résultant de la conjugaison de demandes de secours, de soins et d'urgences de proximité, et de la multiplication d'événements climatiques de forte intensité, une transformation des financements des SDIS, tant en matière de renforcement des capacités humaines que matérielles. »

Je mets donc aux voix ce vœu ainsi modifié. *(Adopté à l'unanimité.)*

CLÔTURE DE LA RÉUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé. Je clos donc cette séance plénière avant d'ouvrir la Commission Permanente.

La séance est levée.

La séance est levée à douze heures dix.

La Secrétaire de séance

Hélène PILAT

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse

Valérie SIMONET